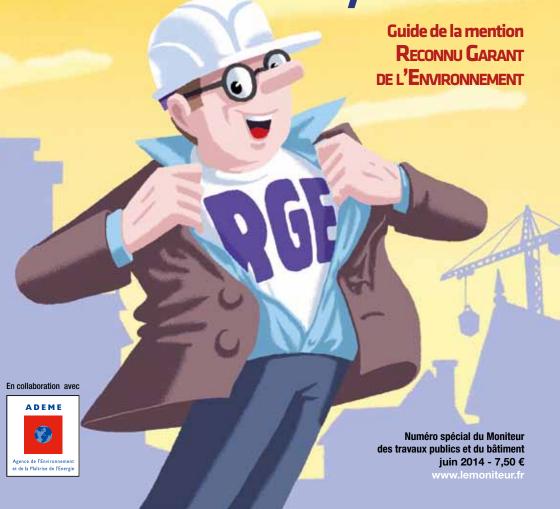
LE MONITEUR

DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT

ENTREPRENEURS & INSTALLATEURS

Vous voulez des clients, soyez RGE



SOMMAIRE INTRODUCTION

LE MONITEUR ENTREPRENEURS ET INSTALLATEURS

Président / Directeur de la publication: Christophe Czajka. Principal actionnaire: Info Services Holding – Société éditrice: Groupe Moniteur SAS au capital de 333 900 euros. RCS: Paris B 403 080 823 Siège social: 17, rue d'Uzès 75108 Paris Cedex 02 – Numéro de commission paritaire: 0314 T 84705 Dépôt légal: à parution.

Directeur:
Nathalie Auburtin

Éditeur: Anton Keil

Directeur éditorial: François-Xavier Hermelin

Rédacteur en chef technique : Franck Vacle

Rédaction:

Tél.: 01 40 13 30 30 Fax: 01 40 13 37 60

Réalisation: MRGS

Ont collaboré à ce numéro:
Marianne Tournier
avec l'appui de l'ADEME:
Patrice Grouzard,
Walter Persello,
Jonathan Louis,
Emmanuel Acchiardi
Illustrations: Hervé Pinel

Publicité:
Tony Bonilla (directeur)

Sommaire

Introduction

À partir du 1er juillet, tout change 3
Première partie
Pourquoi devenir RGE?4
Mes clients l'exigent5

Valider mes compétences......10

Une formidable opportunité commerciale........... 15

Deuxième partie

Comment devenir RGE?	19
Se former et former ses équipes	. 20
Qu'est-ce qu'une qualification?	22
Les différents signes de qualité RGE	. 28

Troisième partie

J'explique et j'accompagne mes clients	38
Les dispositifs d'aide au financement	39
Les bonnes aides pour les bons travaux	44
Éco-PTZ: bien préparer le dossier	46

Quatrième partie

L'importance de la maîtrise d'œuvre 48
RGE Études : pour la maîtrise d'œuvre49
Devenir RGE Travaux avec l'appui d'un industriel52

Annexes

Les formulaires de financement	.53
Les qualifications et certifications RGE Travaux	.54

À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET, TOUT CHANGE

e saviez-vous? Une révolution se prépare dans le monde du bâtiment. C'est celle de la rénovation énergétique, dont l'un des fondements est l'éco-conditionnalité: dès le 1er juillet, des aides publiques, notamment l'Eco PTZ, seront réservées aux consommateurs ayant fait appel à un professionnel porteur de la mention RGE - Reconnu Garant de l'Environnement. À partir du 1er janvier 2015, c'est le crédit d'impôt Développement durable qui sera, à son tour, assujetti à cette condition. À terme, toutes les aides publiques distribuées aux ménages dans le cadre des travaux de rénovation énergétique pourraient l'être, y compris les aides régionales ou départementales.

Peut-être pensez-vous que ce dispositif est un « machin » supplémentaire qui ne va servir à rien, sinon à compliquer la vie des entrepreneurs comme vous? Alors, lisez ce guide: nous allons vous prouver que ce « machin » – qui n'en est pas un – va transformer vos rapports avec vos clients, vous permettre d'en conquérir de nouveaux, mettre des bâtons dans les roues des éco-délinquants, vous offrir de nouvelles opportunités... Bref, nous allons vous faire changer d'avis!

POURQUOI DEVENIR RGE?

Pensez-y!

mention RGE.

RGE Études.

Le marché de l'efficacité énergétique,

qui est en train de se mettre en place,

sera bientôt inaccessible aux professionnels qui ne bénéficient pas de la

Les entreprises de travaux ne sont

pas les seules concernées par la

mention RGE. Le dispositif RGE

Travaux a été complété par un

'est entendu: devenir RGE relève d'une démarche volontaire, que rien ni personne ne vous oblige à entreprendre. Mais arrêtons-nous un instant sur cet aspect des choses et faisons un parallèle avec la marque NF: elle n'est pas obligatoire non plus et relève pareillement d'une démarche volontaire. Chaque industriel est donc libre d'agir comme il l'entend. Mais comment, sans marque NF, espérer vendre ses produits dans la construction neuve, aux bailleurs sociaux et, au-delà, aux promoteurs privés? C'est pourquoi, même si elle n'est pas obli-

Il en va de même de la mention RGE, appliquée aux signes de qualité: celle-ci n'est pas obligatoire, mais elle est nécessaire à qui veut exister sur le marché de l'efficacité énergétique. Nécessaire pour les entreprises de pose, via la mention RGE Travaux, mais aussi, à terme, pour les maîtres d'œuvre qui devront, eux aussi, se qualifier et afficher la mention RGE Études.

gatoire, la marque NF est un passage obligé.





Mes clients l'exigent!

achez-le: dès aujourd'hui, vos clients sont susceptibles de vous demander votre qualification RGE. C'est ce que l'ADEME les invite à faire dans son guide «Choisir un professionnel RGE», où il est expliqué que non seulement la mention RGE est «un signe pour identifier les professionnels compétents », mais qu'elle est aussi une garantie de fiabilité des entreprises (assurance travaux, responsabilité civile, moyens humains et matériels...). Ce n'est pas tout: parce que les compétences attestées par la mention RGE sont ciblées, l'ADEME précise qu'il est important de vérifier que la qualification requise pour les travaux envisagés bénéficie bien de la mention RGE. Un professionnel qualifié

Ce qu'il faut retenir

- La mention RGE encadre le champ d'action des entreprises en attestant de compétences ciblées.
- Les listes des entreprises que peuvent consulter les consommateurs cherchant à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement ou de leur système de production de chaleur, ne sont constituées que de professionnels qualifiés ou certifiés et portant la mention RGE.

pour la pose d'un chauffe-eau solaire individuel ne le sera peut-être pas pour l'installation d'une pompe à chaleur.

Le message délivré aux consommateurs par l'ADEME, par les Points rénovation info service ou par Renovationinfo-service.gouv.fr avec J'éco-rénove, j'économise, est très clair: la compétence des professionnels passe par la mention RGE.



Pas de **mention RGE**, pas d'aides publiques!

'il n'y avait qu'une seule bonne raison d'entreprendre les démarches qui vous conduiront jusqu'à la mention RGE, ce serait bien sûr celle-ci: s'il veut bénéficier des aides financières publiques, votre client sera obligé, à partir du 1er juillet 2014, de faire appel à un professionnel porteur d'un signe de qualité RGE correspondant aux travaux envisagés. C'est le principe de l'éco-conditionnalité, un principe très simple et très clair.

En ce sens, la mention RGE est la seule reconnaissance des signes de qualité par les pouvoirs publics et va devenir le sésame

Le deal

- Pour les pouvoirs publics, l'éco-conditionnalité des aides publiques est une manière de s'assurer que l'argent distribué est bien investi.
- Pour les professionnels, l'éco-conditionnalité est la contrepartie de la qualification RGE. Pour le consommateur, l'éco-conditionnalité est la garantie du respect par le professionnel d'un certain nombre de critères : compétences, solidité financière...

permettant d'ouvrir la boîte des aides publiques proposées aux ménages qui entreprennent des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement ou qui veulent faire installer des équipements utilisant les énergies renouvelables. RGE est à la fois un super signe de qualité et... une sorte de petit mot magique!

Une mention importante

pour vous aussi

lien sûr, vous êtes connu sur votre territoire et, grâce au bouche à oreille, les clients viennent à vous en toute confiance. Mais le jour viendra -plus rapidement que vous ne l'imaginez- où vos compétences techniques et votre réputation n'y suffiront plus. Car vous pouvez en être sûr: un ménage en quête d'un artisan avec lequel il va signer un devis de plusieurs milliers, voire dizaines de milliers d'euros, ne choisira pas un professionnel qui ne lui fera pas bénéficier du crédit d'impôt, d'un CEE ou de toute autre aide financière. Même pour vos beaux yeux et malgré vos super compétences ou votre bonne réputation! D'ailleurs, vous-même, le feriez-vous?

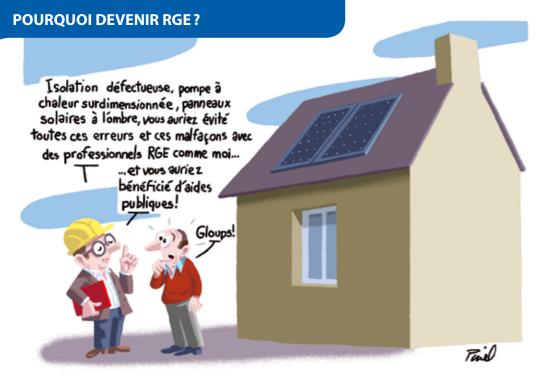
Et croyez-vous retrouver ces clients que vous allez laisser filer ailleurs, sous prétexte

Parlons clair

- Les investissements qu'implique l'efficacité énergétique sont importants pour les ménages, qui ont besoin des aides publiques pour boucler leur budget.
- Négliger de se qualifier RGE, sous prétexte «d'attendre pour voir...», c'est prendre le risque d'être écarté, pour longtemps, du marché de l'efficacité énergétique.

d'attendre pour voir ou simplement par négligence, parce que vous n'avez pas de temps à perdre dans la formation? Non, ces clients-là seront perdus pour longtemps, récupérés par un plus avisé que vous. Au final, cette réputation que vous avez construite chantier après chantier, année après année, sera vaine.





Une assurance de qualité pour

le consommateur...

'éco-conditionnalité est donc, pour les pouvoirs publics, une manière de veiller à ce que l'argent qu'ils consacrent à l'efficacité énergétique n'est pas jeté par la fenêtre, en quelque sorte un « qui paie contrôle » à la fois légitime et bienvenu.

Bienvenu pour le consommateur qui, avec la mention RGE, est assuré que les entreprises dont il s'est procuré la liste ont fait la preuve de leurs compétences, disposent des moyens humains et techniques pour réaliser les chantiers dans les domaines concernés et ont bien souscrit aux assurances travaux, responsabilité civile, etc.

Bienvenu également pour les professionnels. Car la mention RGE est suffisamment exigeante pour limiter, voire éviter que le marché ne soit parasité par des «éco-délinquants». Les installateurs chauffagistes qui ont dû subir leur concurrence déloyale ne peuvent qu'approuver.

Une boucle vertueuse

- Avec l'éco-conditionnalité, le consommateur est assuré d'une prestation de qualité, réalisée par une entreprise à la santé contrôlée.
 - En contrôlant les entreprises, l'éco-conditionnalité écarte du marché de l'efficacité énergétique les opportunistes et les «chasseurs de primes».
 - En écartant les écodélinquants du marché, l'éco-conditionnalité protège les clients et les professionnels.

... destinée aussi à lui redonner

confiance

Pour le dire autrement

- La mention RGE est aussi, pour les pouvoirs publics, une manière de « faire le ménage » et de favoriser l'accès du marché de la rénovation énergétique aux professionnels compétents, motivés, disposés à s'impliquer.
- La mention RGE est destinée à devenir un indice de confiance et un repère pour le consommateur, qui a d'autant plus peur de « se faire avoir » que l'investissement en jeu est, pour lui, conséquent.

out le monde, y compris le consommateur, a eu vent de ces entreprises sans scrupules, que ce soit dans les médias, par l'intermédiaire de son voisin, dans sa famille... Pompes à chaleur surdimensionnées ou mal installées, panneaux photovoltaïques vendus sur des toitures à l'ombre des arbres du voisin, voire mal orientées... Les contre-référence, ont participé à la décroissance des marchés concernés et ont coûté beaucoup aux différentes filières professionnelles.

Tous les outils de communication déployés par l'ADEME associent le triptyque efficacité énergétique, aides publiques et qualification des professionnels afin de (re)donner confiance aux consommateurs. Il s'agit de les accompagner, via un dispositif global qui s'appuie sur un numéro de téléphone unique, un site Internet et un réseau de conseillers répartis dans plus de 450 Points rénovation info service (voir détails page 16).



POURQUOI DEVENIR RGE?

POURQUOI DEVENIR RGE?

Valider mes compétences

Vous voilà prévenu!

- Que vous soyez au top de la technique ou que vous ayez besoin de mettre à jour vos compétences, seule la mention RGE pourra vous permettre de les valoriser auprès des consommateurs.
- La mention RGE est un élément d'un dispositif global qui vise à accompagner les particuliers, mais aussi à faire monter en compétence les professionnels, avec pour objectif final la réussite du plan de rénovation énergétique de l'habitat.

ous n'êtes pas un débutant et l'efficacité énergétique, vous connaissez. Des chantiers d'isolation, des installations de pompes à chaleur, des remplacements de fenêtres... vous en avez déjà réalisé un nombre certain. Vous avez toujours été attentif à l'actualité de votre métier et vous vous êtes formé régulièrement, chez votre distributeur mais aussi chez ses fournisseurs. Vous avez suivi les évolutions technologiques des produits. De plus, vous visitez périodiquement les salons du bâtiment et lisez la presse professionnelle.

Que vous soyez un professionnel formé et informé ne change rien: demain, si vous ne validez pas vos compétences en obtenant le signe de qualité RGE, vous allez rester sur le bord du chemin de l'efficacité énergétique. Ce serait dommage: les objectifs, fixés par l'État, de 500 000 logements à rénover par an, sont ambitieux et constituent non seulement un marché très important, mais aussi votre avenir.





ettons-nous instant à la place des ménages en quête d'efficacité énergétique: que leur facture d'énergie pèse trop lourd dans leur budget, que leur maison soit devenue inconfortable, que leur système de chauffage menace de les lâcher..., dans tous les cas, ils doivent investir une somme importante, qui les amène à souscrire un emprunt ou à casser leur tirelire. L'investissement est forcément anxiogène, parce qu'ils n'ont pas droit à l'erreur: la promesse d'économies d'énergie doit être tenue. Grâce au signe de qualité RGE, les pouvoirs publics aident les consommateurs à identifier les professionnels dont la compétence est avérée.

Au-delà de la lutte contre le dérèglement climatique dans laquelle la France est engagée, le plan de rénovation énergétique de l'habitat veut également réduire la précarité énergétique et les charges qui pèsent sur les ménages. Une subvention renforcée est d'ailleurs prévue pour les plus modestes d'entre eux, mais aussi pour les ménages des classes moyennes.

Donner **des repères** au consommateur

Pas de compromis possible

- Améliorer l'efficacité énergétique de leur logement nécessite des efforts financiers importants pour les ménages.
 - Si les promesses d'économies d'énergie ne sont pas tenues, les ménages sont mis en difficulté, car celles-ci sont intégrées dans les tableaux d'amortissement.
 - La compétence des professionnels est une garantie pour tenir les promesses d'efficacité énergétique.

POURQUOI DEVENIR RGE?

POURQUOI DEVENIR RGE?

Être **à la hauteur** de l'enjeu

Disons-le clairement...

Les professionnels non qualifiés et non formés ne se mettent pas à la hauteur des attentes des consommateurs et des pouvoirs publics en matière d'efficacité énergétique. C'est pourquoi l'accès au marché leur est rendu difficile.

Obtenir la mention RGE permet de mettre à jour ses compétences, afin de répondre aux attentes et aux besoins des particuliers.

e défaut de qualification des professionnels de la filière du bâtiment est une réalité non seulement connue mais chiffrée: selon l'ADEME (Ademe&Vous, avril 2013), sur les 150000 personnes qui entrent chaque année dans la filière, seulement 48000 sont formées! Parce qu'il est de plus en plus complexe, le marché de la rénovation énergétique de l'habitat ne peut être laissé entre les mains de personnes peu ou pas qualifiées.

C'est pourquoi seuls les professionnels formés à l'efficacité énergétique, dans le cadre d'une approche globale, ainsi qu'aux énergies renouvelables, pourront prescrire et mettre en œuvre de manière adéquate les solutions techniques adaptées.

L'enjeu est double: garantir aux consommateurs qui vont investir plusieurs milliers, voire dizaines de milliers d'euros, la rentabilité de leur investissement; mais aussi permettre à l'État de remplir ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'économies d'énergie.





Une **mention neutre** et non commerciale

'il existe différents labels, appellations, marques, sigles, certifications... qui, dans votre métier, sont susceptibles de vous être attribués et d'attester de tout ou partie de votre savoir-faire, il n'y a qu'une seule reconnaissance de ces différents signes de qualité par les pouvoirs publics: la mention RGE.

La mention RGE n'est pas une marque commerciale délivrée par un fabricant ou un fournisseur d'énergie, et va au-delà d'un label géré par une fédération professionnelle. La mention RGE répond à un référentiel précis, porte toujours sur un domaine déterminé et atteste de votre compétence à réaliser des travaux dans ce domaine: si vous possédez plusieurs domaines de compétences, vous devrez être en possession de plusieurs signes de qualité RGE.

La mention RGE est forcément délivrée par un centre de qualification indépendant et accrédité par le Cofrac qui est le Comité français d'accréditation. Celui-ci est chargé d'attester que le centre de qualification en question exerce son activité en toute compétence, indépendance, impartialité et transparence.

En résumé...

RGE n'est pas une marque commerciale et va au delà du signe de qualité d'une organisation professionnelle.

Tous les organismes chargés de délivrer la mention RGE doivent être accrédités et sont eux-mêmes contrôlés par le Cofrac, notamment concernant leur indépendance.

Les pros sont tous égaux devant la mention RGE

En résumé...

- Quel que soit l'organisme de qualification choisi, les processus d'audit et de vérification sont identiques. Tous les professionnels sont égaux
- devant la mention RGE. Cependant, si tous les professionnels sont contrôlés avec les mêmes exigences et selon le même référentiel, tous n'obtien-
- dront pas la mention RGE qui ne sera en aucun cas « bradée ».

arce que la mention RGE doit permettre aux maîtres d'ouvrage d'identifier les entreprises compétentes et éviter les contre-références préjudiciables à l'ensemble des filières du bâtiment, elle doit contribuer à la montée en compétence des entreprises et à l'amélioration de leur image dans le grand public.

C'est pourquoi, tous les organismes de qualification* habilités à délivrer la mention de qualité RGE - Qualibat, Qualifelec, Qualit'EnR, Certibat, Céquami – ont signé une charte et se sont engagés sur un même référentiel. Les qualités requises pour l'obtention de la mention RGE sont clairement exposées, et les processus d'audit et de vérification ne varient pas d'un organisme à l'autre. Autrement dit : quel que soit l'organisme de qualification auquel vous vous adressez, le processus et les exigences requises seront identiques et vérifiées de la même manière. C'est rassurant pour ceux qui ont décidé de s'investir et de monter en compétence.

*ECO Artisan® et Les Pros de la performance énergétique sont gérés par Qualibat.





Une formidable opportunité commerciale

Les objectifs

- Le plan de rénovation énergétique de l'habitat, destiné à permettre à la France de remplir ses engagements de lutte contre le réchauffement climatique, veut réduire de 38 % la consommation énergétique dans le secteur du bâtiment d'ici 2020. 500 000 logements devront être rénovés chaque année à partir
- Le plan de rénovation énergétique a aussi pour but de soutenir l'activité dans le bâtiment, qui est créateur d'emplois non délocalisables.

tre porteur de la mention de qualité RGE, c'est s'inscrire dans le plan de rénovation énergétique de l'habitat voulu par l'État, dans le cadre de la transition énergétique de la France. Un plan très ambitieux, puisqu'il s'agit de réduire de 38 % la consommation énergétique dans le secteur du bâtiment à l'horizon 2020 en rénovant 500 000 logements par an dès 2017 (à comparer aux 120 000 logements privés et 25 000 logements sociaux rénovés en 2013). Bien entendu, seuls les professionnels porteurs de la mention RGE pourront se positionner sur ce marché.

Une chose est sûre: parce que le signe de qualité RGE est exigeant, les 337000 entreprises du bâtiment recensées, qui représentent à peu près 1482 000 personnes actives, dont 315 000 artisans et entreprises artisanales de moins de 10 salariés (source ADEME), ne pourront pas toutes l'obtenir.

Le Point rénovation info service. un service de proximité

Il faut le savoir

Plus de 450 Points rénovation info service sont répartis sur tout le territoire pour accueillir. orienter, informer et accompagner les ménages en quête d'efficacité énergétique. En complément, 1 000 ambassadeurs de la rénovation énergétique vont être recrutés et formés par les collectivités locales ou les associations, en partenariat avec l'Anah, afin d'accompagner les ménages précaires les plus isolés.

e plan de rénovation énergétique de l'habitat repose sur le dispositif d'information des Points rénovation info service (plus de 450 PRIS) constitués par les Espaces info énergie existants, les délégations de l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), les Adil (Agences départementales d'information sur le logement) et des collectivités locales. Ces Points rénovation info service ont pour vocation un accompagnement personnalisé et neutre des consommateurs, afin de leur faciliter l'accès à l'information et aux démarches nécessaires pour engager des travaux de rénovation énergétique.

Toutes les campagnes de communication du dispositif «J'éco-rénove, j'économise» destinées à sensibiliser les consommateurs sur la problématique de la rénovation énergétique vont les orienter, par l'intermédiaire d'un numéro Azur (0810140240) ou du site Internet Renovation-info-service.gouv.fr, vers les *Points* rénovation info service les plus proches de leur domicile.



0 810 140 240





Être dans les petits papiers des Points rénovation info service

De la mobilisation et de la formation des professionnels du bâtiment dépend la réussite de la transition énergétique» est-il écrit dans le magazine Ademe&Vous du mois de novembre 2013. Car si la transition énergétique est un projet national, sa mise en œuvre est forcément locale. C'est pourquoi, chaque maillon de la filière du bâtiment doit jouer son rôle, en particulier les installateurs. Pour deux raisons: d'une part, ils sont proches des consommateurs et doivent jouer leur rôle de conseil, d'autre part, précise encore Ademe&Vous, « la qualité des travaux est une condition première pour atteindre l'efficacité énergétique». Et permettre les économies d'énergie

En résumé...

- Du début à la fin de son parcours de rénovation, du conseil au financement, en passant par l'orientation vers des professionnels, le particulier peut compter sur les 453 Points rénovation info service déjà opérationnels.
- Les professionnels porteurs de la mention RGE sont déjà accessibles via le site Renovationinfo-service.gouv.fr, qui renvoie vers les différents sites des organismes de qualification, où les consommateurs peuvent télécharger les certificats des professionnels.

programmées par les pouvoirs publics et attendues par les consommateurs.

Seuls les professionnels porteurs du signe de qualité RGE pourront être inscrits sur les listes transmises aux particuliers qui envisagent des travaux d'efficacité énergétique.



Des **outils d'information** aussi variés qu'efficaces

ancé en septembre 2013, le service public de la rénovation énergétique est présenté au grand public sous la marque «J'éco-rénove, j'économise». Parfaitement opérationnel, il a pour objectif d'inciter les Français à engager des travaux de rénovation énergétique dans leur logement: il passe par un numéro de téléphone unique (0810140240), par un site Internet (Renovation-info-service.gouv.fr) et par plus de 450 Points rénovation info service répartis sur le territoire. Toutes les campagnes de communication, passées (la première a eu lieu en octobre dernier) ou à venir, ont et vont renvoyer les consommateurs vers l'un et/ou l'autre de ces dispositifs d'information.

Les outils d'information destinés au grand public (Guide des aides financières à l'attention des propriétaires, Eco-rénover votre logement devient aujourd'hui plus facile et moins cher...) soulignent la possibilité pour chacun d'entreprendre des travaux: il y a forcément une solution qui convient, qu'elle soit technique et/ou financière. L'idée directrice: en route pour les travaux!

Le message

Le dispositif « J'écorénove, j'économise» se veut mobilisateur, soulignant qu'il existe forcément une solution pour chacun: tout le monde peut éco-rénover! Il précise également l'accompagnement dont peut bénéficier le consommateur: écorénover est devenu plus facile! Enfin, pour inciter le grand public à passer à l'acte, il met en avant les facilités de financement proposées: Eco-rénover est devenu moins cher!

COMMENT DEVENIR RGE?

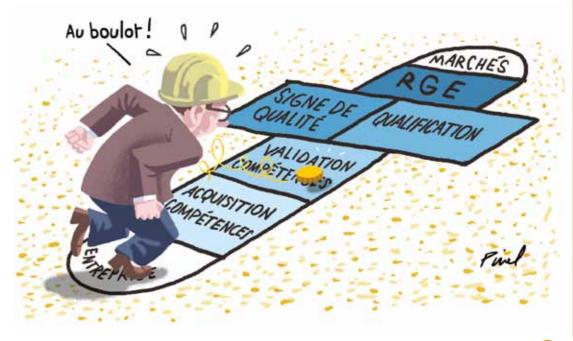
ous êtes un artisan ou une entreprise du bâtiment? Déjà, vous réalisez des travaux d'efficacité énergétique ou installez des équipements utilisant des énergies renouvelables: remplacement des fenêtres, isolation des combles, rénovation du chauffage, installation d'un chauffe-eau solaire...

C'est pourquoi la mention RGE vous est indispensable. Car « l'efficacité énergétique du bâtiment, ça ne se fait pas comme par magie, ça s'apprend! » indique FEEBat, sur la page d'accueil de son site Internet.

La vocation de FEEBat est de former à la rénovation énergétique les entreprises et artisans du bâtiment. PRAXIBAT®, est un dispositif de formation complémen-

taire axé sur la maitrise du geste professionnel. En 2014 et pour les qualifications portant sur les domaines de l'efficacité énergétique (isolation, chaudières à condensation, ventilation...), le responsable technique doit suivre le module 1 FEEBat associé à 1 ou plusieurs modules FEEBat ou PRAXIBAT® selon la qualification choisie. À noter: prochainement, un nouveau module unique FEEBat, spécifique à RGE, FEEBat Rénove, sera créé.

Pour les ENR, les modules de formation suivis doivent impérativement proposer une partie pratique sur plateau technique. Les modules de formation doivent être spécifiques au type d'ENR pour lequel le professionnel souhaite être qualifié.



Se former et former ses équipes



a démarche de qualification débute toujours par le choix de l'organisme qualificateur le mieux adapté à votre profil professionnel. Car les compétences attestées par la mention RGE sont ciblées: ce n'est pas parce que vous êtes ECO Artisan® que vous êtes NF Maison Rénovée HQE. De même, vous pouvez être Qualifelec sans être Quali'Pv.

La démarche se poursuit par la désignation d'au moins un référent technique pour l'entreprise, dans le cadre de la qualification convoitée. C'est ce référent qui, au minimum, doit être formé à l'efficacité énergétique, tant du point de vue théorique et global (conseils, préconisations), que technique (mise en œuvre).

Pour le dire

autrement

Toutefois, les pouvoirs publics acceptent la validation des compétences déjà acquises, lorsqu'elles sont récentes: le référent technique peut justifier de formations de moins de 18 mois avec réussite à l'évaluation. Cette disposition concerne les qualifications Efficacité Énergétique.

Les formations continues en **efficacité énergétique**

EEBat et PRAXIBAT® sont deux outils de for-

mation continue complémentaires.

Le premier, FEEBat, est financé notamment par EDF en échange de certificats d'économies d'énergie. Il aborde les économies d'énergie du point de vue technique, environnemental, commercial... Les modules de formation, ouverts à tous les chefs d'entreprise, salariés et artisans, sont adaptés en fonction des qualifications de chacun. Il s'agit de connaître les techniques performantes de rénovation énergétique, dans le cadre d'une vision globale de la rénovation, et les solutions pouvant être mises en œuvre.

Le dispositif PRAXIBAT® complète FEEBat en axant les formations sur la maîtrise du geste sur le chantier. Ces formations se déroulent toutes sur des plateaux techniques conçus pour reproduire les situations des chantiers, l'accent étant mis sur la maîtrise des problématiques d'étanchéité à l'air.

Ce qu'il faut retenir

- PEEBat et PRAXIBAT® ont été créés pour assurer la formation continue des entreprises du bâtiment dans le cadre de l'efficacité énergétique.
 - FEEBat assure la formation théorique et technique à l'efficacité énergétique, qui vous permettra de bien conseiller vos clients dans le cadre d'une offre globale de rénovation.
 - Les formations PRAXIBAT® sont pratiques et axées sur la mise en œuvre.



Qu'est-ce qu'une qualification?

n signe de qualité, par exemple une qualification, est, selon l'organisme qualificateur Qualibat, «la reconnaissance formelle par une tierce personne de la capacité d'une entreprise à réaliser des travaux dans une activité donnée et à un niveau de technicité défini. Cette reconnaissance est fondée sur l'évaluation objective de ses moyens et la vérification de la conformité de l'entreprise à certaines exigences.»

Cette évaluation et cette vérification sont réalisées par un organisme habilité à délivrer des certificats de qualifications professionnelles, dans le cadre d'un référentiel établi par les pouvoirs publics. Cet organisme, qui

est lui-même contrôlé par le Comité français d'accréditation ou Cofrac, doit s'appuyer sur la norme NF X 50-091, qui décrit les « Exigences d'application pour la qualification d'entreprises. »

Tous les organismes habilités à délivrer des qualifications sont de préférence des organismes à but non lucratif et indépendants.

Pour le dire autrement

Une qualification est une reconnaissance professionnelle objective. Les organismes qualificateurs, qui sont des associations Loi 1901, donc sans but lucratif, agissent en toute indépendance. Une indépendance contrôlée.



Des qualificateurs eux-mêmes contrôlés...

n exige de vous des compétences confirmées, une solide assise financière, des polices d'assurance à jour...? On vous contrôle et on vous audite? Consolez-vous: vous n'êtes pas seul dans ce cas! Les organismes certificateurs, ceux-là mêmes qui sont chargés de qualifier les artisans et les entreprises du bâtiment, sont eux aussi contrôlés, audités, régulés, inspectés... N'est pas qualificateur qui veut!

C'est le COFRAC, Comité français d'accréditation qui, en France, est l'organisme -le seul- habilité à contrôler... les contrôleurs, quel que soit leur domaine d'activité. En ce qui vous

concerne, son rôle est de vérifier que les organismes délivrant la mention de qualité RGE présentent toutes les garanties nécessaires: indépendance, fonctionnement, organisation, movens humains, intégrité, impartialité, confidentialité, suivi des entreprises qualifiées...

Chaque organisme qualificateur subit un contrôle annuel. Si une anomalie est relevée par l'auditeur, elle doit être immédiatement corrigée. Un organisme qui perd son accréditation n'est plus habilité à délivrer la mention RGE.

Une chaîne vertueuse

- Les organismes chargés de délivrer la mention RGE, donc de contrôler les entreprises et les artisans, doivent eux-mêmes être
 - COFRAC, seul organisme habilité en France à délivrer une accréditation, dans tous les domaines d'activité (bâtiment, agroalimentaire...).





Des exigences communes

Ce qu'il faut retenir

- Tous les professionnels sont égaux devant les signes de qualité et devant la mention RGE en particulier.
- Toute entreprise intervenant sur un chantier, en sous-traitance ou pas, doit bénéficier de la mention RGE correspondant aux travaux qu'elle réalise.

es formations destinées à vous permettre d'acquérir la mention RGE, qui sont déclinées sur tout le territoire national, sont identiques quel que soit le lieu où vous vous trouvez. De même concernant l'étude de votre dossier d'attribution de la mention de qualité RGE: indépendamment de l'organisme qualificateur choisi et de la ou des qualifications demandées, quel que soit le lieu de dépôt de votre dossier, les procédures d'évaluation sont toujours équivalentes.

De plus, que vous soyez un sous-traitant ou que vous sous-traitiez un chantier, les exigences sont les mêmes: si vous sous-traitez, l'entreprise missionnée doit être en possession de la mention de qualité RGE sur l'activité concernée. Si celle-ci fait défaut, les aides financières prévues ne seront pas accordées. Il en va de même pour vous lorsque vous êtes missionné sur un chantier, en sous-traitance.

Ce qui va vous être demandé

a première étape consiste à faire le choix de l'organisme certificateur et des domaines de certification. La question est: quelle(s) activité(s) vais-je développer à court ou moyen terme? Écarter une activité revient à supprimer la possibilité, pour vos futurs clients, d'obtenir des aides des pouvoirs publics pour la financer.

Pour obtenir un signe de qualité RGE, l'entreprise doit justifier de ses compétences dans le domaine concerné, par l'intermédiaire du référent désigné qui doit être formé (formations validées), et de son expérience: il est nécessaire de produire au moins deux références d'installations datant de moins de 24 mois. De plus, l'entreprise doit accepter le principe d'un contrôle

de réalisation (audit chantier), qui aura lieu au plus tard dans les 24 mois suivant l'attribution de la mention RGE, laquelle est valable 4 ans.

Ensuite, selon les qualifications déjà acquises et les signes de qualité possédés par l'entreprise, la démarche peut être simplifiée. Ainsi, si l'entreprise est déjà titulaire de la marque «ECO Artisan®» ou «Les Pros de la performance énergétique®», elle est déjà titulaire de la marque RGE. Il sera simplement demandé au référent technique de réussir un test de connaissance (QCM).

Ce qu'il faut retenir

Parce qu'il donne la possibilité à vos futurs clients d'obtenir des aides financières, le signe de qualité choisi va déterminer vos domaines d'intervention dans le cadre de la rénovation énergétique des logements.

La mention RGE, qui vous est attribuée pour une période donnée, valide vos compétences théoriques mais aussi pratiques, via des audits de chantier.



Une nomenclature d'activités

détaillée

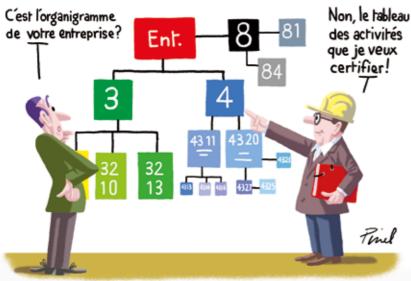
En résumé...

La nomenclature des activités pour la mention RGE est très détaillée. D'où l'importance de bien définir les activités pour lesquelles vous souhaitez être qualifié.

Vous devez choisir les activités pour lesquelles vous souhaitez être qualifié et identifier le numéro de la qualification correspondante.

es travaux dits d'efficacité énergétique sont des travaux d'isolation, de chauffage et de ventilation ayant pour objet de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, qu'ils soient réalisés d'une façon isolée ou dans le cadre d'une offre globale.

Les organismes qualificateurs sont attachés à certains métiers. Dans chaque métier, il existe une liste de qualifications RGE, classées par domaines de travaux, lesquels sont très détaillés. Prenons l'exemple de Qualibat. Pour chaque activité, il convient d'identifier le numéro de la qualification éligible. Ainsi, pour les travaux de pose de menuiseries extérieures et de volets isolants, on distingue près de 50 activités selon les matériaux mis en œuvre (bois, PVC, alu), la technicité nécessaire pour les réaliser (courante, confirmée, supérieure) et s'il s'agit de fourniture et pose ou de fabrication et pose. Chaque activité est repérée par un numéro: par exemple « 4311 Fourniture et pose de menuiseries en bois (technicité courante). » Les travaux concernant les énergies renouvelables sont classés par familles. Ainsi, la famille 8 intègre le photovoltaïque (activité 81), le solaire (activité 82), les pompes à chaleur (activité 83) et le bois énergie (activité 84).





Remplir son dossier de qualification

orsque vous aurez pris contact avec l'organisme qualificateur de votre choix, vous recevrez un dossier de qualification, à remplir et à compléter par différents documents et justificatifs. Ce dossier comporte deux cahiers, un cahier administratif et un cahier technique.

Le cahier administratif concerne l'entreprise: sa structure (assurances, extrait Kbis, immatriculation Insee, attestation d'inscription Urssaf...), son responsable (CV...), ses résultats financiers (pièces comptables) et les équipements dont elle dispose, en particulier ceux qui concernent l'activité faisant l'objet de la ou des demandes de qualification.

Le cahier technique concerne l'activité à qualifier (il y a autant de cahiers

techniques à remplir que d'activités à qualifier): attestations de travaux, CV du référent technique, chiffre d'affaires de l'activité par rapport à celui de l'entreprise, liste des chantiers au cours des trois dernières années, chantiers de référence (différents des précédents)...

Ce qu'il faut retenir

- Il n'y a qu'un seul dossier administratif, mais autant de dossiers techniques que d'activités à qualifier.
- Pour chaque domaine d'activité, le référent technique doit justifier de ses compétences (formations) et l'entreprise de son expérience (chantiers).

COMMENT DEVENIR RGE?

Les différents signes de qualité RGE

	Qualibat	ECO Artisan®	Les Pros de la perfor- mance énergétique®	Qualifelec	Qualit'EnR	NF Maison Rénovée (+ option HQE)	Certibat
	QUALIBAT	RGE ECO artisan	PRES de la performance énergétique	RGE	RGE Quali Solt Quali Pv RGE Quali Pgc Quali Bais	RGE RGE	CERTIBAT Rénovation énergétique
	Devenir-qualibat.com	Eco-artisan.net	Performance-energetique. lebatiment.fr	Qualifelec.fr	Qualit-enr.org	Cequami.fr	Certibat.fr
Qualificateur	Qualibat	Qualibat	Qualibat	Qualifelec	Qualit'EnR	Céquami	Certibat
Secteur d'activité	Efficacité énergétique et énergies renouvelables.	Efficacité énergétique avec mention du ou des métiers(s) associé(s).	Efficacité énergétique avec mention de la ou des nature(s) de travaux reconnue(s) à l'entreprise.	Photovoltaïque (installations électriques courant fort), écononomies d'énergie (installations électricques courant fort et chauffage ventilation climatisation).	Solaire thermique, solaire photovoltaïque, bois énergie, aérothermie- géothermie.	Contractant général dans la maison individuelle pour des travaux de rénovation et/ou d'agrandissement en démarche qualité globale.	Offre globale de rénovation énergétique.
Obligations spécifiques	Formations FEEBat modules 1 et 2 ou formations aux EnR. Audit documentaire et contrôle de réalisation.	Contrôle QCM: connaissances techniques générales et thermiques, maîtrise du logiciel d'évaluation thermique, capacité de conseil. Signature d'une charte. Audit documentaire et contrôle de réalisation.	Requiert une qualification Qualibat (ou Qualit'EnR ou Qualifelec). Formation FEEBat. Signature d'une charte. Audit documentaire et contrôle de réalisation.	Formation adaptée et validée par un contrôle de connaissances. Audit documentaire et contrôle de réalisation.	Justifier de la compétence du référent technique de l'entreprise (formation agréée ou évaluation seule). Signature d'une charte. Audit documentaire et contrôle de réalisation.	Respect du référentiel de certification: organisation, services, évaluation technique de l'existant, suivi de chantier, DPE après travaux. Audit sur site de l'organisation et des services. Vérifications de chantiers. Audit documentaire et contrôle de réalisation.	Formation. Audit documentaire et contrôle de réalisation.
Services	Droits d'utilisation des visuels Qualibat, communication Pro et GP, avantages tarifaires auprès des compagnies d'assurance, accès à un espace client avec des ressources documentaires (DTU, RAGE).	Outils promotionnels. Visibilité sur Internet (annuaire). Utilisation des visuels de la marque.	Accès à une base documentaire. Visibilité sur Internet (annuaire). Utilisation des visuels de la marque.	Publication de l'entreprise qualifiée.	Référencement dans l'annuaire en ligne de Qualit'EnR, site web gratuit, communication personnalisable, réduction sur assurances, offre de financement exclusive, CEE, accompagnement technique, information régulière.	Référencement sur le site Céquami, outils d'affichage de la marque, outils d'information grand public, relation presse, référentiel métier, veille technique, service questions/réponses, guides techniques et réglementaires	Référencement sur le site Internet de Certibat, annonces presse, outils de communication pour les titulaires de la marque.
Coût	Environ 248 € HT/an par activité qualifiée.	Environ 238 € HT/an + logiciel (environ 300 €).	Environ 246 € HT/an par activité qualifiée.	92,50 € HT en moyenne par an.	118 € HT/an pour la 1 ^{re} marque et 59 € HT/an pour chaque marque supplémentaire. La 2° qualification est gratuite au sein d'une marque.	Environ 1 100 € HT/an + droit d'usage de la marque en fonction de l'activité.	Environ 1 200 € HT/an.

Qualibat

epuis 1949, date de sa création à l'initiative du ministre de la Construction et d'organisations professionnelles de la filière du bâtiment, l'association Qualibat a qualifié plus de 33 000 entreprises dans l'un ou l'autre des 50 métiers ou activités de sa nomenclature (sauf électricité), y compris dans le cadre des qualifications ECO Artisan® et Les Pros de la performance énergétique®.

Qualibat dispose d'une large offre de qualifications RGE, qu'il s'agisse de travaux d'efficacité énergétique (travaux isolés ou réalisés dans le cadre d'une offre globale) ou d'énergies renouvelables, à laquelle s'ajoutent les offres ECO Artisan[®] et Les Pros de la performance énergétique[®].

Ce qu'il faut savoir

Qualibat dispose de 4 offres RGE en efficacité énergétique : qualification efficacité énergétique, offre globale, qualification ECO Artisan°, qualification Pros de la performance énergétique°.

Pour obtenir la mention RGE, le référent technique de l'entreprise doit suivre une formation à l'efficacité énergétique.

Au-delà des exigences communes à toutes les marques, la mention efficacité énergétique travaux isolés de Qualibat est accessible aux entreprises disposant d'une qualification métier Qualibat et dont le référent technique a été formé à l'efficacité énergétique (mention efficacité énergétique travaux isolés associée à une qualification). Les entreprises qualifiées Qualibat EnR obtiennent d'office la mention RGE.





ECO Artisan®

réé par la Capeb en 2008, ECO Artisan® a d'abord été un label délivré aux artisans capables de conseiller, en toute indépendance, les consommateurs en matière d'efficacité énergétique, grâce à une évaluation thermique globale (logiciel référencé), à la préconisation de solutions dans le cadre d'une approche globale et à une mise en œuvre à la qualité contrôlée.

Les artisans ECO Artisan® ont été évalués en fonction des formations qu'ils ont suivies et par un contrôle des connaissances (QCM). Ils ont signé une charte d'engagement et ont été audités par Qualibat. Depuis le 1^{er} janvier 2014, ECO Artisan® est une qualification au sens de la norme NF X 50-091.

Le référent technique de l'entreprise qualifiée ECO Artisan® RGE doit justifier d'un contrôle des connaissances sur le volet théorique et le volet pratique; ou avoir passé avec succès un contrôle des connaissances précédé ou non d'une formation continue; ou encore avoir suivi les formations FEEBat ou équivalent avec, dans certains cas, un contrôle des connaissances.

Ce qu'il faut savoir

Pour prétendre à la qualification ECO
Artisan® RGE, il faut justifier du statut
d'artisan et posséder un logiciel d'évaluation thermique référencé.
La qualification RGE ECO Artisan®,
qui couvre les métiers traditionnels du bâtiment, est
complétée dans son intitulé
par le métier de l'entreprise qualifiée: RGE ECO
Artisan® maçon, RGE
ECO Artisan® charpentier...



ette marque, créée par la FFB (Fédération française du bâtiment) en 2009 et gérée par Qualibat depuis 2010, s'adressait alors aux adhérents souhaitant s'engager dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Elle exigeait la réalisation d'un diagnostic thermique de l'habitation à l'aide d'un logiciel adapté et une offre d'amélioration globale ou partielle, qui devait se matérialiser par une meilleure classe d'efficacité énergétique dans le diagnostic de performance énergétique (DPE).

Intégrée aux qualifications Qualibat le 1^{er} janvier 2014, sous la référence 8621, la qualification Les Pros de la performance énergétique[®] concerne toutes les activités liées à la rénovation énergétique (isolation, ventilation...)

Pour obtenir la qualification RGE Pros de la performance énergétique[®], les entreprises doivent signer une charte « Bâtir avec l'environnement » et s'engager à réduire les impacts environnementaux liés à leur activité et aux matériaux mis en œuvre.

Les Pros de la performance énergétique[®] sont qualifiés Qualibat, Qualifelec ou Qualit'EnR et ont suivi la formation FEEBat aux économies d'énergie.

Ce qu'il faut savoir

- La mention RGE Les Pros de la performance énergétique est accessible à tous les professionnels, indépendamment de leur appartenance syndicale.
- Les Pros de la performance énergétique sont qualifiés Qualibat, Qualif'Elec ou Qualit'EnR.
- Le référent technique doit être formé à l'efficacité énergétique.

Qualifelec

ualifelec est le seul organisme français de qualification des entreprises du génie électrique et énergétique. Depuis 1955, il délivre aux artisans ou entreprises la qualification Qualifelec – 8 qualifications et 12 mentions – attribuée pour 4 ans, avec un renouvellement annuel.

Ce qu'il faut savoir

Les qualifications RGE Qualifelec sont adossées aux mentions SPV (Solaire photovoltaïque) ou MEE (Efficacité énergétique).
 Elles passent par une formation adaptée et validée par un contrôle des connaissances.

La mention RGE concerne les référentiels Installations électriques (étude, conception et réalisation d'installations et d'équipements électriques alimentés sous une tension inférieure à 63 kV dans tous les locaux) et Chauffage, ventilation et climatisation (conception, étude et réalisation d'équipements destinés au chauffage et au conditionnement d'air faisant appel pour tout ou partie à l'énergie électrique dans tous locaux).

Pour obtenir la qualification RGE, il faut être qualifié Qualifelec et répondre à l'ensemble des critères et exigences de la charte RGE, par le biais des mentions SPV (Solaire photovoltaïque) ou MEE (Efficacité énergétique).





près la création par l'ADEME, en 1999, de l'appellation Qualisol dans le cadre du Plan soleil, Qualit'EnR a vu le jour en 2006, pour gérer cette première marque. Désormais, Qualit'EnR est l'association pour la qualité d'installation des systèmes utilisant les énergies renouvelables: le solaire thermique avec Qualisol, le solaire photovoltaïque avec QualiPV, le bois énergie avec Qualibois et l'aérothermie et la géothermie avec QualiPAC. Depuis le 1er juillet 2013, Qualit'EnR est accréditée par le Cofrac en tant qu'organisme de qualification.

Qualit'EnR gère 7 qualifications RGE (CESI, SSC, PV Intégration au bâti, PV Électricité, appareils bois indépendants, appareils bois hydrauliques, PAC) et prépare deux nouvelles qualifications pour le forage géothermique (sonde et nappe). Contrairement aux autres organismes qualificateurs, elle propose des formations à travers un réseau national d'organismes de formation convention-

nés. Pour obtenir une qualification de Qualit'EnR, qui induit d'office la mention RGE, l'entreprise doit justifier de la compétence du référent technique (formation récente agréée, formation longue reconnue ou évaluation seule) ainsi que de ses moyens techniques, humains et financiers dans le domaine d'activité.

La qualification est accessible sans références d'installation récentes en « probatoire » (2 ans maximum).

Ce qu'il faut savoir

- Les entreprises titulaires d'une qualification Qualit'EnR deviennent automatiquement RGE dans ce domaine d'activité.
- Le référent technique doit justifier, dans le domaine d'activité, d'une formation courte agréée récente, d'une formation longue ou d'une évaluation Qualit'EnR réussie.

NF Maison Rénovée

Ce qu'il faut savoir

Les maisons rénovées doivent atteindre le niveau C de l'étiquette énergie du Diagnostic de performance énergétique ou le niveau D si elles affichaient un G avant travaux.

L'obtention de la marque passe par un audit de l'organisation et des services de

l'entreprise et par la

vérification des

chantiers.

a marque NF Maison Rénovée, avec option HQE ou non, est délivrée par Céquami. Filiale commune du CSTB et de l'association Qualitel, Céquami a été créé en 1999 pour promouvoir, à travers la certification et la labellisation, la qualité globale, environnementale et la performance énergétique pour la construction et la rénovation des maisons individuelles. Les artisans et entreprises générales peuvent acquérir la mention de qualité RGE via la certification NF Maison Rénovée en qualité de contractant général dans la maison individuelle pour des travaux de rénovation et/ou d'agrandissement. Dans ce cas, ils bénéficient des marques NF Maison Rénovée RGE ou NF Maison Rénovée HQE RGE en démarche qualité globale, marques valables durant 4 ans.

Outre les exigences administratives communes à toutes les marques de qualité RGE et les audits d'admission et de suivi à la certification, celle-ci exige des vérifications en continu: les chantiers sont surveillés et une déclaration mensuelle d'activité est exigée, tandis que des enquêtes auprès des maîtres d'ouvrage sont menées.



Certibat

Ce qu'il faut savoir

Outre les moyens humains décrits, l'entreprise doit disposer d'un logiciel d'évaluation de la performance énergétique, d'un logiciel CAO, des moyens nécessaires à la réalisation des contrôles et des moyens de veille réglementaire, technique et normative.

iliale de Qualibat, Certibat est dédiée au secteur de la construction. Dans ce cadre, l'organisme propose une certification Rénovation énergétique destinée aux entrepreneurs, CMistes (Constructeurs de maisons individuelles) et maîtres d'œuvre ayant des capacités à concevoir des offres globales de rénovation énergétique, y compris à l'occasion d'une extension ou d'un agrandissement.

La certification Rénovation énergétique s'applique dès lors que sont réalisés un état des lieux et une évaluation de la performance énergétique avant travaux, que l'entreprise assure tout ou partie de la conception des travaux et réalise ou fait réaliser les travaux correspondants, les pilote, les contrôle et les coordonne, effectue une évaluation de performance énergétique après travaux attestant de l'amélioration visée et assure une prestation de conseil et d'accompagnement du maître d'ouvrage jusqu'à la réception des travaux.

Pour obtenir la mention RGE, l'entreprise doit détenir une certification professionnelle incluant un contrôle des compétences requises sur le volet théorique et suivre une formation continue avec réussite à l'évaluation des compétences.

























-

J'EXPLIQUE ET J'ACCOMPAGNE MES CLIENTS



ous voilà titulaire de la mention de qualité RGE ou en voie de le devenir, et bien décidé à jouer votre rôle de conseil et de sensibilisation auprès des consommateurs. Parce que nombre d'entre eux s'adresseront d'abord à vous, il est important que vous puissiez les accompagner et les orienter dans leur projet d'efficacité énergétique.

Au-delà de la technique, cet accompagnement implique de maîtriser les questions de financement et de connaître les principaux dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour financer la performance énergétique des logements et permettre aux ménages de vivre dans un logement plus confortable, plus économe et donc à la valeur patrimoniale améliorée.

Il s'agit en particulier de l'éco-prêt à taux zéro ou Eco-PTZ et du crédit d'impôt développement durable ou CIDD, deux dispositifs qui s'adressent à tous les Français, sans condition de ressources. C'est d'autant plus important que ces dispositifs de financement sont aussi des leviers de décision.



- Les trois principales aides au financement de la performance énergétique sont : le Crédit d'impôt développement durable (CIDD), la TVA à taux réduit et l'Éco-prêt à taux zéro.
- Selon les ressources du maître d'ouvrage et sa situation (propriétaire occupant, bailleur ou copropriétaire), d'autres aides peuvent être envisagées.

es pouvoirs publics ont mis en place des aides destinées à permettre aux ménages de financer la performance énergétique de leur logement et à limiter le montant des avances à effectuer.

Les trois principaux dispositifs, accessibles à tous, sont le Crédit d'impôt développement durable, la TVA à taux réduit et l'Éco-prêt à taux zéro. D'autres aides existent, mais sous conditions de ressources et selon la situation du maître d'ouvrage: propriétaire bailleur (aides de l'Anah, notamment),

Les dispositifs d'aide au financement

propriétaire occupant (aide de l'Anah, Prime rénovation énergétique), copropriétaire. Il existe également des prêts spécifiques (prêt livret développement durable, prêt d'accession sociale, prêt à l'amélioration de l'habitat), voire des aides liées au lieu de résidence (exonération de la taxe foncière, aides des collectivités territoriales). Parmi tous ces dispositifs, deux sont concernés par le principe d'éco-conditionnalité, c'est-à-dire que le recours à un professionnel est nécessaire pour en bénéficier: l'Éco-PTZ et le CIDD.

L'Éco-prêt à **taux zéro** : lorsque la **trésorerie** manque

i votre client ne peut faire l'avance de trésorerie nécessaire au financement de ses travaux d'efficacité énergétique, l'Éco-prêt à taux zéro est la solution adaptée. Grâce à lui, il pourra emprunter sans payer d'intérêts et aura la possibilité de financer des travaux ou un bouquet de travaux aboutissant à une amélioration énergétique globale du bâtiment, y inclure les frais d'études (architecte, étude thermique...), les frais d'assurance maîtrise d'ouvrage et tous les travaux annexes induits et indissociables (peinture, électricité...).

Les travaux doivent être réalisés dans les deux ans suivant l'obtention de l'Éco-prêt à taux zéro individuel. Notez que ce prêt n'est attribué qu'une seule fois par logement, ce qui veut dire qu'il est préférable de l'utiliser pour financer des travaux importants. Il est cumulable avec d'autres aides, pour les mêmes travaux, notamment le Crédit d'impôt DD (sous condition de ressources). Bien entendu, il est réservé aux ménages qui font appel à un professionnel RGE.

Il existe également un Éco-prêt à taux zéro copropriétés, qui fonctionne sur le même principe.



Pense-bête **Éco-PTZ**



- Pour les propriétaires occupants ou bailleurs, société civile, éventuellement les copropriétaires.
- Pour un logement, maison individuelle ou appartement, utilisé en résidence principale et construit avant le 1^{er} janvier 1990 ou après le 1^{er} janvier 1948, dans le cadre d'une amélioration de la performance globale.
- Pour un bouquet de deux travaux, le montant du prêt est de 20 000 € maximum, remboursable en 10 ans.
- Pour un bouquet de trois travaux et l'amélioration de la performance globale, le montant du prêt est de 30 000 €

- maximum, remboursable en 15 ans, avec une réduction possible à 3 ans à la demande de l'emprunteur.
- Les critères exigés pour les travaux constitutifs d'un bouquet de travaux dans le cadre d'un Éco-PTZ ne sont pas tout à fait les mêmes que pour le Crédit d'impôt développement durable.
- Le cumul de l'Éco-PTZ avec le Crédit d'impôt DD est possible si le montant des revenus à N-2 du foyer fiscal n'excède pas 25000 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée, 35000 € pour un couple soumis à imposition commune et 7500 € supplémentaires par personne à charge.

Le **crédit d'impôt** : pour tous, imposables ou non

onnu des ménages, le Crédit d'impôt développement durable (CIDD) permet de réduire son impôt sur le revenu d'une partie des dépenses d'équipements (et, dans certains cas, de main-d'œuvre) liées aux travaux d'amélioration énergétique réalisés dans l'habitation principale. Lorsque le ménage n'est pas imposable ou que le montant du CIDD dépasse celui de l'impôt, l'excédent est remboursé.

Désormais, deux taux de crédit d'impôt existent: il est de 15 % pour les travaux réalisés en action seule par les ménages modestes (dont le revenu fiscal de référence est inférieur à un plafond) ou pour des travaux non éligibles au bouquet et réalisés en plus d'un bouquet de travaux par les ménages au revenu supérieur au plafond; il est de 25 % pour les travaux réalisés en bouquet. Les travaux réalisés en bouquet. Les travaux réalisés en bouquet peuvent s'étaler sur deux ans. Bien entendu, le CIDD est réservé aux ménages qui font appel à un professionnel RGE.

Rappelons qu'un bouquet de travaux est la combinaison d'au moins deux actions d'amélioration de la performance énergétique du logement, parmi une liste de six actions, détaillées sur le site de l'ADEME et dans son guide « Aides financières 2014 ».

Pense-bête CIDD

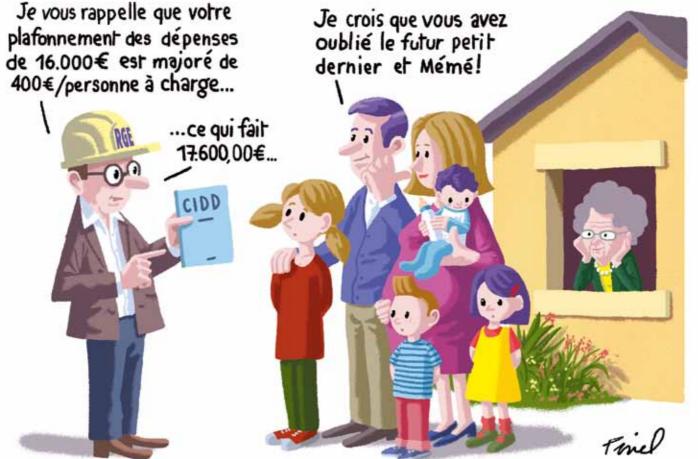
• Pour les propriétaires occupants ou les locataires d'une résidence principale achevée depuis plus de deux ans.

• Pour les ménages réalisant un bouquet de travaux, ou les ménages modestes qui ne peuvent réaliser qu'une seule action lorsque leur revenu fiscal de référence, à n-2, est inférieur à un plafond.

· Le montant des dépenses est pla-

fonné à 8000 € pour une personne seule et à 16 000 € pour un couple soumis à l'imposition commune, avec une majoration de 400 € par personne à charge. Il est calculé sur le montant TTC des dépenses éligibles, déduction faite des aides et subventions recues par ailleurs et apprécié sur une période de 5 années consécutives comprises entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2015.

• Le CIDD est cumulable avec l'Éco-prêt à taux zéro si le montant des revenus à n-2 du foyer fiscal n'excède pas 25000 € pour une personne seule, 35000 € pour un couple soumis à imposition commune et 7500 € supplémentaires par personne à charge, pour les offres de prêt émises en 2014.



Les **bonnes aides** pour les bons travaux

	Crédit d'impôt développement durable (CIDD)	TVA réduite	Éco-prêt à taux zéro
Connaître ou améliorer la performance globale du logement	sur le coût du diagnostic de performance énergétique DPE réalisé hors obligation réglementaire, CIDD soumis à conditions de ressources		sur le coût des matériaux, équipements, main- d'œuvre, travaux induits et frais d'études Travaux permettant de réduire la consommation énergétique du logement, avec exigence de résultats
Améliorer l'isolation thermique	sur le coût des matériaux, éventuellement de la main-d'œuvre Parois opaques (coût de la main-d'œuvre également pris en compte), parois vitrées, portes d'entrée donnant sur l'extérieur, calorifugeage des installations (chauffage et eau chaude)	sur le coût des matériaux et de la main-d'œuvre	sur le coût des matériaux, main-d'œuvre, travaux induits et frais d'études, dans le cadre d'un bouquet de travaux Isolation de la toiture, isolation des murs donnant sur l'extérieur, remplacement des fenêtres et des portesfenêtres donnant sur l'extérieur et remplacement éventuel des portes donnant sur l'extérieur
Améliorer les installations de chauffage et de production d'ECS	sur le coût des équipements, éventuellement de la pose Chaudière à condensation, chaudière à micro- cogénération gaz, régularisation et programmation du chauffage, chauffe-eau solaire individuel, chauffage solaire, appareil de chauffage au bois, pompe à chaleur (pose de l'échangeur comprise pour PAC géothermique), chauffe-eau thermodinamique	sur le coût des équipements et de la main-d'œuvre Chaudière (et aussi cuve à fioul, citerne gaz, filtre, brûleur), radiateurs ou convecteurs fixes, chauffe-eau et ballon d'eau chaude, appareil de chauffage au bois, pompe à chaleur, chauffe-eau thermodynamique, appareils de régulation	sur le coût des équipements, main-d'œuvre, travaux induits et frais d'études, dans le cadre d'un bouquet de travaux Installation d'un système de chauffage ou d'une production d'ECS, d'un système de chauffage ou d'une production d'ECS utilisant une source d'énergie renouvelable
Se raccorder à un réseau de chaleur	sur le coût des équipements	sur le coût des équipements et de la main-d'œuvre et sur le coût de la fourniture de chaleur produite à au moins 50 % par des énergies renouvelables	
Produire de l'électricité en utilisant l'éolien, l'hydraulique ou la micro- cogénération	sur le coût des équipements	sur le coût des équipements et de la main-d'œuvre	

Source ADEME, in «Aides financières 2014».

Éco-PTZ: bien préparer le dossier

À retenir

- Pour obtenir l'Éco-PTZ, votre client doit fournir à sa banque deux formulaires: le « formulaire-type Devis » (voir annexes page 53) et le «formulaire-type Factures ». Le «formulaire-type Devis » est à présenter lors de la demande de prêt, accompagné des devis relatifs aux trayaux retenus.
- Une fois les travaux réalisés, le «formulaire-type Factures» doit être fourni accompagné des factures acquittées.

uel que soit le niveau de ses ressources, votre client peut faire une demande d'Éco-PTZ dès lors qu'il s'engage à réaliser deux types de travaux (montant du prêt: 20000 € maximum) ou trois types de travaux (montant du prêt: 30000 € maximum). Toutefois, l'obtention du prêt reste soumise à l'appréciation de l'établissement bancaire.

Peuvent être financés par l'Éco-PTZ les travaux d'isolation thermique (toitures, murs, parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur), l'installation ou le remplacement d'un système de chauffage (associé le cas échéant à un système de ventilation) ou de production d'eau chaude sanitaire, l'installation d'un système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire utilisant une énergie renouvelable, les travaux permettant au logement d'atteindre un seuil minimal de performance énergétique globale. Tous les équipements ou matériaux utilisés doivent présenter des caractéristiques et performances minimales.

Mais c'est quoi tous ces mouchoirs noués que je retrouve dans tes poches?

Heu... C'est pour ne pas oublier de donner les formulaires devis et factures à la banque...

Indispensable pour avoir droit à l'Éco-PTZ!

Remplir les « formulaire-type Devis » et « formulaire-type Factures »

e « formulaire-type Devis » accompagne la demande d'Éco-PTZ, tandis que le « formulaire-type Factures » est envoyé à l'établissement bancaire une fois les travaux réalisés, avec les factures acquittées. Il doit être rempli par le ou les entreprises ayant réalisé les travaux. Outre les données relatives au chantier –adresse, caractéristiques des travaux, coûts... – il est demandé des précisions quant à la nature des travaux envisagés (« formulaire-type Devis ») et réalisés (« formulaire-type Factures »).

Les formulaires sont divisés en six parties (voir annexes page 53): isolation thermique des combles, isolation thermique performante des murs donnant sur l'extérieur, isolation thermique performante des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur, système de chauffage (associé ou non à des systèmes de ventilation ou de production d'eau chaude sanitaire), équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable, équipements de production d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable.

Pour chaque type de travaux, l'entreprise qui les a réalisés doit indiquer leur coût, ainsi que les performances des matériels ou systèmes mis en œuvre: résistance thermique des isolants ou menuiseries, COP de la pompe à chaleur... Elle précise ses coordonnées, n° RM, RCS ou Siren, mention de l'assurance, et signe.

À retenir

- Le «formulaire-type Devis » accompagne la demande d'Éco-PTZ et le «formulaire-type Factures » est envoyé à l'établissement bancaire une fois les travaux réalisés, avec les factures acquittées.
- Les entreprises concernées indiquent la nature des travaux effectués, les performances apportées et leurs coordonnées administratives.



L'IMPORTANCE DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

our atteindre les objectifs de rénovation énergétique fixés par les pouvoirs publics, la connaissance du contexte du projet de rénovation doit être globale. Pour y répondre, le rôle de la maîtrise d'œuvre assurée par les bureaux d'études RGE et les architectes est primordial. Ils agissent en amont du projet pour établir, aux côtés de l'usager, un programme de rénovation énergétique de son patrimoine.

De plus, une rénovation énergétique est pertinente si elle se situe dans une réflexion globale sur la qualité des espaces, l'amélioration de la valeur patrimoniale et le confort du logement. Pour cela, le maître d'œuvre RGE ou l'architecte établissent un diagnostic de l'ensemble du bâti et définissent les moyens à mettre en œuvre pour assurer une qualité optimale de réalisation.

Une étude préalable approximative, des calculs de déperditions biaisés, des préconisations mal échelonnées, une maîtrise d'œuvre négligée... et la performance énergétique du bâtiment ou de l'installation de production de chaleur est compromise.

Avant d'engager un programme de travaux pour améliorer la performance d'une installation, il est indispensable de connaître les facteurs les plus efficaces pour parvenir aux meilleurs résultats dans une économie maîtrisée. Le maître d'œuvre RGE et l'architecte sont des professionnels responsables au service de leur client, de ses intérêts et de son confort, qui veillent à obtenir le meilleur rapport qualité prix de l'opération. Par leur expertise, ils conseillent l'usager sur les capacités de son patrimoine à atteindre une qualité de performance énergétique pour le valoriser.

C'est pourquoi, il est toujours pertinent de faire appel à une maîtrise d'œuvre professionnelle, architecte, bureau d'études spécialisé dans le cadre d'instal-

> lations complexes de production de chaleur ou de travaux d'amélioration globale de la performance énergétique. Elle saura conseiller le maître d'ouvrage, préconiser la solution la plus adaptée en fonction de son bâti et de ses besoins et pourra l'assister dans le choix des entreprises et le contrôle de la qualité d'exécution.



RGE Études : pour la **maîtrise** d'œuvre*

techniques qui, eux-mêmes, formeront les autres personnels de l'entreprise, les pouvoirs publics encouragent les professionnels de la maîtrise d'œuvre à monter en compétence. De plus, à compter du 1er janvier 2015, certains soutiens financiers de l'ADEME pour l'aide à la décision (réalisation d'audits énergétiques, d'études thermiques, d'études de faisabilité EnR...) ne seront versés qu'aux maîtres d'ouvrage ayant fait appel à des prestataires titulaires d'une mention RGE Études. C'est le principe d'éco-conditionnalité.

pléter la mention RGE Travaux. tout en affichant les mêmes objectifs: promouvoir la qualité des prestations, assurer la montée en compétence des professionnels qui les réalisent et permettre aux maîtres d'ouvrage de mieux identifier les entreprises qualifiées. La différence réside dans le fait que la mention RGE Études est dédiée aux professionnels de la maîtrise d'œuvre, qui agissent au niveau de la conception du projet d'efficacité énergétique et du suivi des travaux nécessaires à sa réalisation, quel que soit le domaine d'intervention (enveloppe thermique du bâtiment, étanchéité à l'air, ventilation, éclairage, rafraîchissement, climatisation, production, transport, émission ou régulation de chaleur pour le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire, à partir ou non d'énergies renouvelables, etc.). En incitant à la formation de référents

a mention RGE Études vient com-

En lant que prestataires intellectuels, nos compétences de diagnostics, d'audits énergétiques, de maîtrise d'œuvré... Sont reconnues RGE Études... Facile à mettre en pratique, j'espère! de la méthode RGE..

En résumé...

- En coiffant toutes les mentions de qualité existant dans le secteur de la maîtrise d'œuvre, la mention RGE Études va permettre d'orienter plus facilement les maîtres d'ouvrage vers des bureaux d'études compétents
- Le même levier est utilisé pour inciter les maîtres d'œuvre à acquérir la mention RGE Études: l'éco-conditionnalité des aides financières de l'ADEME.

*Réalisant des projets de taille conséquente (chaufferie bois collective, installation solaire collective, audit énergétique du bâtiment).

Les professionnels concernés par RGE Études

elon la charte signée entre l'ADEME et les organismes concernés, la mention RGE Études s'adresse « aux professionnels réalisant des prestations intellectuelles concourant à l'obtention ou au maintien de la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable.» Ces prestations peuvent être réalisées dans le cadre de missions d'assistance et de conseil auprès des maîtres d'ouvrage; de missions de diagnostics ou d'études thermiques et d'audits énergétiques: de maîtrise d'œuvre générale, totale ou partielle; d'ingénierie d'exploitation. Ces prestations peuvent associer un architecte.

En résumé...

La mention RGE Études s'adresse aux professionnels réalisant des missions de conseil. d'audit énergétique, de maîtrise d'œuvre ou d'ingénierie.

Le contrôle technique, les diagnostics techniques immobiliers n'entrent pas dans le dispositif de la mention RGE Études.





Les organismes qualificateurs RGE Études

uatre organismes de qualification des professionnels assurant des prestations intellectuelles dans le cadre de la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable ont signé la charte d'engagement RGE Études de l'ADEME.

Il s'agit de l'OPQIBI, organisme de qualification de l'ingénierie, qui réunit des ingénieurs conseils, des bureaux d'études et des sociétés d'ingénierie réalisant des prestations liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables; de l'OPQTECC, organisme de qualification des économistes de la construction dont les domaines de réflexion portent sur le contexte environnemental des opérations, la performance énergétique de l'enveloppe du bâti, des travaux et des équipements

En résumé...

- La mention RGE Études est délivrée par l'OPQIBI, l'OPQTECC, l'I.Cert et le Certivea.
- Les autres organismes (Cinov construction, le Conseil national de l'ordre des architectes, la Fédération des professionnels de l'ingénierie...) représentent et fédèrent les bureaux d'études, architectes et économistes de la construction et se sont engagés à promouvoir la mention RGE Études ainsi qu'à favoriser la montée en compétence de leurs professionnels.

qui en découlent; de l'I.Cert, organisme délivrant la certification BENR aux bureaux d'études ayant un savoir-faire en conseil et en prestations d'accompagnement pour la réduction de la facture énergétique dans l'habitat: et du Certivea, dont la certification NF Études thermiques s'adresse aux bureaux d'études thermiques intervenant dans les secteurs du logement et du tertiaire.

Devenir RGE **Travaux** avec l'appui d'un industriel

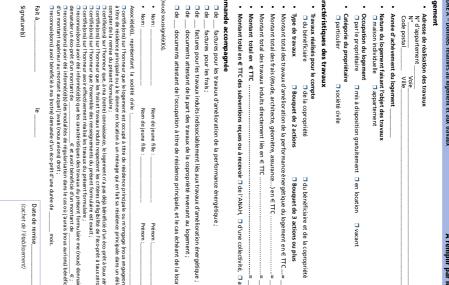
En résumé...

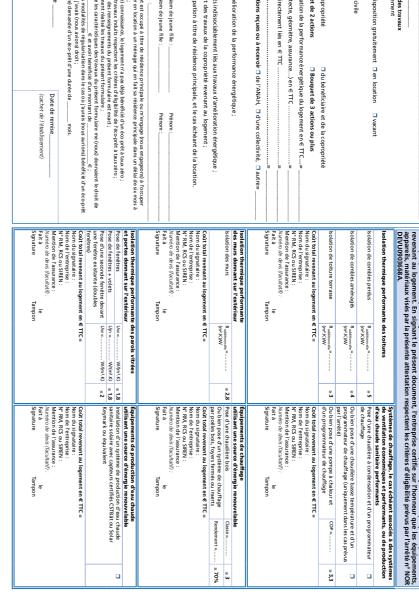
La formation FEEBat, nécessaire à l'obtention de la mention RGE, peut être assurée par les industriels dans leurs propres centres de formation certifiés par Certibat

La qualification et le suivi du dossier de qualification sont réalisés par les organismes qualificateurs traditionnels (Qualibat, Qualifelec, Qualit'EnR,...).

Les meilleurs formateurs aux produits et systèmes sont ceux qui les conçoivent » as-sure l'Association des industries des produits de construction ou AIMCC. Ainsi, l'AIMCC, qui regroupe la quasi-totalité des syndicats et fédérations de fabricants de produits du bâtiment, s'est également engagée dans la démarche afin d'en accélérer la mise en place. Les centres de formation des industriels du gros œuvre, du second œuvre et des équipements et systèmes techniques, qui sont pour la plupart conventionnés et bien équipés, peuvent réaliser la formation FEEBat nécessaire à l'obtention de la qualification RGE. Pour les industriels, la mise en place de formations est un outil de fidélisation et, pour le professionnel-client -c'est-à-dire vous- devenir RGE en passant par un industriel est l'assurance d'acquérir immédiatement, au-delà de la théorie, les gestes nécessaires. Pour délivrer des formations FEEBat, les centres de formation industriels doivent être certifiés par Certibat, avec la certification Certibat Formation.







« RGE » travaux

Liste des qualifications et certifications par domaine de travaux. Édition : 1^{er} semestre 2014.

Ce document présente la liste des qualifications et certifications « RGE » classées par domaine de travaux liés à la performance énergétique ou à l'installation d'énergies renouvelables. Ce document est à jour des qualifications exigées par type de travaux au 1er semestre 2014. Cette liste est susceptible d'évoluer en cours d'année, consultez le site : www.ademe.fr/rge pour télécharger la liste à jour.

Domaine de travaux	N°	Nom	mention
	5111	Plomberie - sanitaire (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5112	Plomberie - sanitaire (technicité confirmée)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5113	Plomberie - sanitaire (technicité supérieure)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5121	Maintenance, entretien et dépannage d'appareils de production d'eau chaude sanitaire	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5311	Installations thermiques (technicité courante) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5312	Installations thermiques (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5313	Installations thermiques (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5361	Rénovation d'installations de chauffage (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5362	Rénovation de chaufferies (technicité confirmée)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5363	Rénovation de chaufferies (technicité supérieure)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5511	Maintenance d'installations thermiques (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5512	Maintenance d'installations thermiques (technicité confirmée)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
Installation	5513	Maintenance d'installations thermiques (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
d'une chaudière à condensation	5532	Exploitation sans garantie totale d'installations d'importance moyenne (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
ou d'une chaudière à micro-cogénération	5533	Exploitation sans garantie totale d'installations de toute importance (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
intégrant le système de régulation	5542	Exploitation avec garantie totale d'installations de faible et moyenne importance (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
le cas échéant	5543	Exploitation avec garantie totale d'installations d'importance moyenne (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5544	Exploitation avec garantie totale d'installations de toute importance (technicité exceptionnelle) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5554	Gestion d'équipements de production et de transport d'énergie calorifique ou frigorifique (réseau de chaleur ou de froid) (technicité exceptionnelle) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5561	Maintenance des appareils individuels de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	8621	Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique® » E.C	Chauffage, ventilation, climatisation
	8621	Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique® » E.C	Eau chaude sanitaire
	8611	Efficacité énergétique « ECO Artisans® » E.C	Plombier
	8611	Efficacité énergétique « ECO Artisans® » E.C	Chauffagiste
	5562	Maintenance des appareils individuels de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire et VMC gaz associé (technicité confirmée)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3512	Fourniture et pose de menuiseries extérieures avec maîtrise d'œuvre E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3513	Fourniture et pose certifiées de menuiseries extérieures R.S.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
Pose de menuiseries	3521	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité courante) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
extérieures et volets isolants	3522	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
et voiets isolatits	3523	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité supérieure) E.C.	
	3531	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en acier (technicité courante) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3532	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en acier (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
			<u> </u>

Nome				
351 Palvication et pose de menuiseries extérieures en PVC (technicité commémé D.C.) 352 Palvication et pose de menuiseries extérieures en bois itechnicité confirmée D.C. 353 Palvication et pose de menuiseries extérieures en bois itechnicité supérieure D.C. 353 Palvication et pose de menuiseries extérieures en bois itechnicité supérieure D.C. 353 Palvication et pose de menuiseries extérieures en bois itechnicité supérieure D.C. 3712 Pourniture et pose de façade-rideaux metallaques (technicité supérieure) E.C. 3713 Pourniture et pose de façade-rideaux metallaques (technicité supérieure) E.C. 3714 Palvication et pose de façade-rideaux metallaques (technicité supérieure) E.C. 3715 Palvication et pose de façade-rideaux metallaques (technicité supérieure) E.C. 3716 Palvication et pose de façade-rideaux metallaques (technicité supérieure) E.C. 3717 Palvication et pose de façade-rideaux metallaques (technicité confirmée) E.C. 3718 Palvication et pose de façade-rideaux metallaques (technicité confirmée) E.C. 3729 Palvication et pose de façade-rideaux metallaques (technicité confirmée) E.C. 3731 Palvication et pose de façade-rideaux metallaques (technicité confirmée) E.C. 3741 Palvication et pose de presideaux metallaques (technicité confirmée) E.C. 3752 Palvication et pose de president de confirmée) E.C. 3764 Palvication et pose de president de confirmée D.C. 3775 Palvication et pose de president de confirmée D.C. 3776 Palvication et pose de president palvication et confirmée D.C. 3777 Palvication et pose de president palvication et confirmée) E.C. 3777 Palvication et pose de president palvication et confirmée) E.C. 3778 Poduta verires technicité supérieure D.C. 3779 Poduta verires technicité sup	Domaine de travaux	N°	Nom	mention
Seption Sept		3533	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en acier (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
Store Fabrication et pose de menulseries extérieures en bois (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique : travaux isolés E.P.		3541	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en PVC (technicité courante) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
September Sept		3542	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en PVC (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
STIZE Fourniture et pose de façades-rideaux métalliques (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique : travaux isolés E.P.		3552	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
Pose de menulseries extérieures et pose de protections solaires (technicité ourante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.				
3722 Fabrication et pose de façades-rideaux métalliques (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.				J .
Pose de menuseries extérieures Pose de l'acades rideaux métalliques (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.		-		
Association et pose de fraçade-rideaux métalliques fechnicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. Fabrication et pose de volets battants et coulissants, portes coulissants et pilantes (technicité courante)				
4511 Fabrication et pose de volets battants et coulisants, portes coulisantes et plantes, platuses (technicité courante) 4512 Fabrication et pose de persiennes, volets battants et coulisants, portes coulisantes et plantes, platuses (technicité supérieure) E.C. 4522 Fabrication et pose de volets roulants (technicité supérieure) E.C. 4523 Fabrication et pose de volets roulants (technicité supérieure) E.C. 4524 Efficacité émergétique - travaux isolés E.P. 4525 Fabrication et pose de protections solaires (technicité comfrmée) E.C. 4526 Efficacité émergétique - travaux isolés E.P. 4527 Fabrication et pose de protections solaires (technicité courante) E.C. 4528 Fabrication et pose de protections solaires (technicité courante) E.C. 4529 Fabrication et pose de protections solaires (technicité courante) E.C. 4520 Fabrication et pose de protections solaires (technicité courante) E.C. 4521 Fabrication et pose de protections solaires (technicité courante) E.C. 4522 Fabrication et pose de protections solaires (technicité courante) E.C. 4523 Fabrication et pose de protections solaires (technicité courante) E.C. 4524 Fabrication et pose de protections solaires (technicité courante) E.C. 4525 Fabrication et pose de protections solaires (technicité courante) E.C. 4526 Fabrication et pose de protections solaires (technicité courante) E.C. 4527 Fabrication et pose de protections solaires (technicité courante) E.C. 4528 Fabrication et pose de protections solaires (technicité courante) E.C. 4529 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. 4521 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. 4521 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. 4522 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. 4523 Fabrication et pose de menuiserie e				
portes batantes et pliantes (technicité courante) 4512 Fabrication et pose de persiennes, volets batants et coulisants, portes coulisantes et pliantes, jalousies (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4512 Fabrication et pose de volets roulants (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4512 Fabrication et pose de volets roulants (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4513 Fabrication et pose de volets roulants (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4514 Fabrication et pose de volets roulants (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4515 Fabrication et pose de protections solaires (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4516 Fourniture et pose de persiennes, volets batants et coulisants, portes coulisantes et pliantes, jalousies, volets roulants, protections solaires (technicité courante) 4517 Fourniture et pose de persiennes, volets batants et coulisants, portes coulisantes et pliantes, jalousies, volets roulants, protections solaires (technicité courante) 4518 Fourniture et pose de persiennes, volets batants et coulisants, portes coulisantes et pliantes, jalousies, volets roulants, protections solaires (technicité courante) 4519 Fourniture et pose de persiennes, volets batants et coulisants, portes coulisantes et pliantes, jalousies, volets roulants, protections solaires (technicité courante) 4510 Fourniture et pose de persiennes, volets batants et coulisants, portes coulisantes et pliantes, jalousies, volets roulants, protections solaires (technicité courante) 4511 Fourniture et pose de menulisére en bois (technicité courante) E.C. 4512 Fourniture et pose de menulisére en bois (technicité courante) E.C. 4513 Fourniture et pose de menulisére en bois (technicité courante) E.C. 4514 Métallerie (technicité supérieure) E.C. 4515 Fific		3723		Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
portes coulissantes et pliantes, jalousies (technicité confirmée) E.C. ### Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. ### Babrication et pose de volets roulants (technicité confirmée) E.C. #### Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. ### Pose de menuiseries extérieures et volets isolants (technicité confirmée) E.C. ### Babrication et pose de volets roulants (technicité supérieure) E.C. ### Babrication et pose de volets roulants (technicité confirmée) E.C. ### Babrication et pose de protections solaires (technicité confirmée) E.C. ### Babrication et pose de protections solaires (technicité confirmée) E.C. ### Babrication et pose de protections solaires (technicité courante) ### Pose de menuiseries extérieures et volets isolants (suite) ### Pose de menuiseries extérieures et volets isolants (suite) ### Produits verriers (technicité supérieure) E.C. ### Produits verriers (technicité supérieure) E.C. ### Produits verriers (technicité confirmée) E.C. ### Produits verriers (technicité confirmée) E.C. ### Produits verriers (technicité supérieure) E.C. ### Produits verriers (technicité supérieure) E.C. ### Produits verriers (technicité supérieure) E.C. ### ### Produits verriers (technicité supérieure) E.C. ### ### ### Produits verriers (technicité supérieure) E.C. ### ### ### ### Produits verriers (technicité supérieure) E.C. ### ### ### ### ### ### ### ### ### #		4511		Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
portes coulissantes et pliantes, jalousies (technicité supérieure) E.C. ### Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. ### Posa de menuiseries extérieures et volets inclusité (technicité confirmée) E.C. #### Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. #### Posa de menuiseries extérieures et volets isolants (technicité confirmée) E.C. #### Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. #### E		4512		Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
4522 Fabrication et pose de volets roulants (technicité confirmée) E.C. Pose de menuiseries extérieures et volets isolants (suite) 4571 Fabrication et pose de protections solaires (technicité supérieure) E.C. 4572 Fabrication et pose de protections solaires (technicité supérieure) E.C. 4573 Fabrication et pose de protections solaires (technicité supérieure) E.C. 4571 Fabrication et pose de protections solaires (technicité supérieure) E.C. 4572 Fabrication et pose de protections solaires (technicité supérieure) E.C. 4573 Fabrication et pose de protections solaires (technicité courante) 4572 Fourniture et pose de persiennes, volets battants et coulissants, portes coulissantes et pliantes, jalousies, volets roulants, protections solaires (technicité courante) 4572 Fourniture et pose de persiennes, volets battants et coulissants, portes coulissantes et pliantes, jalousies, volets roulants, protections solaires (technicité courante) 4572 Fourniture et pose de persiennes, volets battants et coulissants, portes coulissantes et pliantes, jalousies, volets roulants, protections solaires (technicité courante) 4572 Fourniture et pose de persiennes, volets battants et coulissants, portes coulissantes et pliantes, jalousies, volets roulants, protections solaires (technicité courante) 4572 Fourniture et pose de persiennes, volets battants et coulissants, portes coulissantes et pliantes, jalousies, volets tautains et pliantes		4513		Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
A522 Fabrication et pose de volets roulants (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.		4522		Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
Pose de menuiseries extérieures 5333 Fabrication et pose de protections solaires (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 5331 Fabrication et pose de protections solaires (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 5332 Fabrication et pose de persienens, volets battants et coulissants, portes coulissantes et volets isolants (autie) 5471 Fouriture et pose de persienens, volets battants et coulissants, portec coulissantes et pliantes, jalousies, volets roulants, protections solaires (technicité courante) 54712 Forduits verriers (technicité courante) 54712 Froduits verriers (technicité courante) 54712 Froduits verriers (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 54713 Froduits verriers (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 54714 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 54712 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 54712 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 54712 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 54713 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 54714 Métallerie (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 54715 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 54716 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 54717 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 54718 Fabrication et pose de menuiserie				
Four intervente extericures et volets isolants (suite) 4572 4573 Fourniture et pose de persiennes, volets battants et coulissants, protes coulissantes et pliantes, jalousies, volets traulants, protections solaires (technicité courante) 4572 Fourniture et pose de persiennes, volets battants et coulissants portes coulissantes et pliantes, jalousies, volets roulants, protections solaires (technicité courante) 4771 Fourniture et pose de persiennes, volets battants et coulissants portes coulissantes et pliantes, jalousies, volets roulants, protections solaires (technicité courante) 4771 Fourniture et pose de persiennes, volets battants et coulissants portes coulissantes et pliantes, jalousies, volets roulants, protections solaires (technicité courante) 4771 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité courante) Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4771 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4772 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4773 Métallerie (technicité courante) E.C. 4774 Métallerie (technicité confirmée) E.C. 4775 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4776 Fificacité énergétique - travaux isolés E.P. 4777 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4778 Fificacité énergétique - travaux isolés E.P. 4779 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4770 Fificacité énergétique - travaux isolés E.P. 4771 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4772 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4773 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4774 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4775 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4775 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4776 Fabrication et pose de menuiserie en bois (t		4532	Fabrication et pose de protections solaires (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
cutieriures et volets isolants (suite) 4571 Fourniture et pose de persiennes, volets battants et coulissants, portes coulissants et pilantes, jalousies, volets roulants, protections solaires (technicité courante) 4572 Fourniture et pose de persiennes, volets battants et coulissants, portes coulissants et pilantes, jalousies, volets roulants, protections solaires (technicité courante) 4712 Produits verriers (technicité courante) 4713 Produits verriers (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4714 Produits verriers (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4715 Produits verriers (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4716 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4717 Produits verriers (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4718 Métallerie (technicité soupérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4719 Métallerie (technicité soupérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4720 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4721 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4722 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4723 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4724 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4725 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4726 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.	Dose de manuisaries	4533	Fabrication et pose de protections solaires (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
Suite 4572 Fourniture et pose de persiennes, volets battants et coulissants, portes coulissantes Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.	extérieures	4571		Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
4711 Produits verriers (technicité courante) 4712 Produits verriers (technicité confirmée) E.C. 4713 Produits verriers (technicité confirmée) E.C. 4714 Produits verriers (technicité supérieure) E.C. 4715 Produits verriers (technicité supérieure) E.C. 4716 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4717 Produits verriers (technicité courante) E.C. 4718 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4719 Produits verriers (technicité courante) E.C. 4719 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4710 Métallerie (technicité courante) E.C. 4711 Métallerie (technicité courante) E.C. 4712 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4713 Métallerie (technicité supérieure) E.C. 4714 Métallerie (technicité supérieure) E.C. 4715 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4716 Afficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4717 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. 4718 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4719 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. 4710 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4711 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. 4712 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. 4712 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4713 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4714 Fabricacité énergétique - travaux isolés E.P. 4715 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4716 Fificacité énergétique - te pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4716 Fificacité énergétique - te pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4716 Fificacité énergétique - travaux isolés E.P. 4717 Fificacité énergétique - te pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4718 Fificacité énergétique - travaux isolés E.P. 4719 Fificacité énergétique - travaux isolés E.P. 4710 Maçonnerie (technicité everptique - travaux isolés E.P. 4711 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. 4712 Fificacité énergétique - trava		4572	Fourniture et pose de persiennes, volets battants et coulissants, portes coulissantes	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
4712 Produits verriers (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4713 Produits verriers (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4714 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4715 Métallerie (technicité corrante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4716 Métallerie (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4717 Métallerie (technicité vorieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4718 Métallerie (technicité vorieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4719 Métallerie (technicité vorieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4719 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4719 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4710 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4711 Fourniture et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4711 Fourniture et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4711 Fourniture et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4711 Fourniture et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4711 Fourniture et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4711 Fourniture et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4711 Maçonnerie (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4711 Maçonnerie (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4711 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4711 Maçon		4711		Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
4713 Produits verriers (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4311 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4312 Métallerie (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4411 Métallerie (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4412 Métallerie (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4413 Métallerie (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4414 Métallerie (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4415 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4321 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4322 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4323 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4324 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4325 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4326 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4327 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4328 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4329 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4320 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4321 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4321 Maçonnerie (technicité courante) et béton a				
4311 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4312 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4411 Métallerie (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4412 Métallerie (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4413 Métallerie (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4321 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4322 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4323 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4324 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4325 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4326 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4327 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4328 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4329 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4320 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4321 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4322 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4323 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4324 Fabricatié énergétique « E.O. Artisans» » E.C Couvreur Efficacité énergétique - travaux				
4312 Fourniture et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4411 Métallerie (technicité courante) E.C. 4412 Métallerie (technicité confirmée) E.C. 4413 Métallerie (technicité confirmée) E.C. 4414 Métallerie (technicité confirmée) E.C. 4414 Métallerie (technicité confirmée) E.C. 4415 Métallerie (technicité supérieure) E.C. 4321 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4322 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4323 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4324 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. 4325 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. 4326 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4327 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4328 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4329 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4320 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4321 Fibricacité énergétique «ECO Artisans"» E.C 4322 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4323 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4324 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4325 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4326 Fibricacité énergétique «ECO Artisans"» E.C 4327 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4328 Fibricacité énergétique «ECO Artisans"» E.C 4329 Menuisier 4320 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4321 Fibricacité énergétique «ECO Artisans"» E.C 4321 Fibricacité énergétique «ECO Artisans"» E.C 4322 Fabricacité énergétique «ECO Artisans"» E.C 4323 Fabricacité énergétique «ECO Artisans"» E.C 4324 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. 4325 Fibricacité énergétique «ECO Artisans"» E.C 4326 Fibricacité énergétique «ECO Artisans"» E.C 4327 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. 4328 F				
4411 Métallerie (technicité courante) E.C. 4412 Métallerie (technicité confirmée) E.C. 4413 Métallerie (technicité confirmée) E.C. 4414 Métallerie (technicité supérieure) E.C. 4321 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. 4322 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. 4323 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4324 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. 4325 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4326 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. 4327 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. 4328 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4329 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4320 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4321 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4322 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4322 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4323 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4324 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4325 Efficacité énergétique « E.C. Onvariat, fermetures, protections solaires 4326 Efficacité énergétique « E.C. Onvariat, fermetures, protections solaires 4327 Menuiser 4328 Menuiser 4329 Menuiser 4329 Menuiser 4320 Menuiser 4320 Menuiser 4321 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. 43210 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. 43211 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. 43210 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. 43210 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. 43211 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. 43211 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. 43212 Ravalement en maçonnerie (technicité courante) 4322 Enduits aux liants hydrauliques projetés 4323 Fabricatie énergétique - travaux isolés E.P. 43242 Répara				
4412 Métallerie (technicité confirmée) E.C. 4413 Métallerie (technicité supérieure) E.C. 4413 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4321 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. 4322 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4323 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. 4324 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. 4325 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. 4326 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4327 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4328 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4329 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4320 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4321 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4322 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4323 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4324 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4325 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4326 Efficacité énergétique «ECO Artisans"» E.C. 4327 Menuisier 4328 Efficacité énergétique «ECO Artisans"» E.C. 4329 Serrurier métallier 4329 Serrurier métallier 4320 Efficacité énergétique «ECO Artisans"» E.C. 4321 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. 4321 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. 4321 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. 4321 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. 4321 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. 4322 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4323 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4324 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. 4325 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4326 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4326 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4327 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4328 Efficacité énergétique - trav				
4413 Métallerie (technicité supérieure) E.C. 4321 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C. 4322 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4323 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. 4324 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. 4325 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. 4326 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4327 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4328 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4329 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4321 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4321 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4322 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4323 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4324 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4325 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4326 Efficacité énergétique « ECO Artisans" » E.C 4326 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4326 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4327 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4328 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4329 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4320 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4320 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4321 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4321 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4322 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4322 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4322 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4322 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4322 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. 4323 Fabrication et pose de vérandas à		4412		
4322 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 4323 Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 9141 Fourniture et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 9142 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 8621 Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique» E.C. Ouvrants, fermetures, protections solaires 8611 Efficacité énergétique «ECO Artisans» » E.C Menuisier 8611 Efficacité énergétique «ECO Artisans» » E.C Serrurier métallier 8611 Efficacité énergétique «ECO Artisans» » E.C Couvreur 9143 Vérandas tous matériaux (hors aluminium) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2111 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2112 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2113 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2114 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 212 Ravalement en maçonnerie 212 Ravalement en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 212 Ravalement en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 212 Reparation en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 212 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 213 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 214 Transformation en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 215 Dallage courant (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 216 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux iso		4413		
Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C. Fificacité énergétique - travaux isolés E.P. Fourniture et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Fificacité énergétique - travaux isolés E.P. Fificacité énergétique - travaux isolés E.P. Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique» E.C. Bé21 Efficacité énergétique «ECO Artisans» E.C. Bé11 Efficacité énergétique «ECO Artisans» E.C. Bé11 Efficacité énergétique «ECO Artisans» E.C. Bé11 Efficacité énergétique «ECO Artisans» E.C. Serrurier métallier Bé11 Efficacité énergétique «ECO Artisans» E.C. Serrurier métallier Bé11 Maçonnerie (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. Maconnerie (technicité confirmée) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques verticales et planchers bas mentionnés Bricalité énergétique - travaux isolés E.P. Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques verticales et planchers bas mentionnés Bricalité énergétique - travaux isolés E.P. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P		4321	Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité courante) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
9141 Fourniture et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 9142 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 8621 Efficacité énergétique « ECO Artisans » E.C Menuisier 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisans » E.C. Serrurier métallier 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisans » E.C Couvreur 9143 Vérandas tous matériaux (hors aluminium) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2111 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2112 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2113 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2114 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2115 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Ravalement en maçonnerie 2121 Ravalement en maçonnerie 2122 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2123 Réparation en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2124 Réparation en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2125 Dallage courant (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2126 Chapes Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2127 Béton armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2128 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2129 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2130 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2141 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2142 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2143 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2144 Efficacité énergétique		4322		7 1
9141 Fourniture et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 9142 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 8621 Efficacité énergétique « ECO Artisans » E.C Menuisier Efficacité énergétique « ECO Artisans » E.C Serrurier métallier 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisans » E.C Couvreur 9143 Vérandas tous matériaux (hors aluminium) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2111 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2112 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2113 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2114 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2114 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2114 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2115 Ravalement en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Dallage courant (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2115 Dallage courant (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Dallage set dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Dallages et dalles b		4323	Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
9142 Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 8621 Efficacité énergétique « ECO Artisans » E.C Menuisier Efficacité énergétique « ECO Artisans » E.C Serrurier métallier (Sourreur 9143) Vérandas tous matériaux (hors aluminium) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2111 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2113 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2114 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2115 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2117 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2118 Ravalement en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2119 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2110 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2111 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2112 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2113 Epide courant (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2115 Dallage courant (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Dallage set dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Béton armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Efficacité énergétique - travaux iso		9141	Fourniture et pose de vérandas à structure aluminium E.C.	
8611 Efficacité énergétique «ECO Artisans"» E.C. Serrurier métallier 8611 Efficacité énergétique «ECO Artisans"» E.C. Serrurier métallier 8611 Efficacité énergétique «ECO Artisans"» E.C. Couvreur 9143 Vérandas tous matériaux (hors aluminium) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2111 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2112 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2113 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2114 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2115 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2117 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2118 Epidarion en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2119 Dallage courant (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2110 Dallage courant (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2111 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2112 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2113 Dallage courant (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2119 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2110 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2111 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2112 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2113 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2114 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2115 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2116 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2117 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2118 Efficacité énergét		9142	Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium E.C.	
8611 Efficacité énergétique «ECO Artisans"» E.C. Couvreur 9143 Vérandas tous matériaux (hors aluminium) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2111 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2112 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2113 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2114 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2114 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2121 Ravalement en maçonnerie 2121 de la Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2132 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2143 Réparation en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2150 Dallage courant (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2161 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2162 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2163 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2164 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.		8621	Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique® » E.C	Ouvrants, fermetures, protections solaires
8611 Efficacité énergétique «ECO Artisans"» E.C. Couvreur 9143 Vérandas tous matériaux (hors aluminium) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2111 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2112 Maçonnerie (technicité confirmée) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2113 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2114 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2121 Ravalement en maçonnerie 2121 des parois opaques verticales et planchers bas mentionnés 2121 Transformation en maçonnerie (technicité courante) 2121 Réparation en maçonnerie (technicité courante) 2122 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2123 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2124 Réparation en maçonnerie (technicité corante) 2125 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2126 Chapes 2163 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. 2176 Béton armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. 2176 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2176 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2176 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. 2176 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. 2177 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2178 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2179 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2170 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. 2170 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2170 Efficacité énergé		8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans® » E.C	Menuisier
9143 Vérandas tous matériaux (hors aluminium) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2111 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2112 Maçonnerie (technicité confirmée) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2113 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2114 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2118 Ravalement en maçonnerie 2121 Ravalement en maçonnerie 2132 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2141 Transformation en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2142 Réparation en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2151 Dallage courant (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2162 Chapes Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2163 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2164 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2165 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2166 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2167 Dallage et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.		8611	Efficacité énergétique « ECO Artisans® » E.C	Serrurier métallier
2111 Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2112 Maçonnerie (technicité confirmée) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2113 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2114 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2128 Ravalement en maçonnerie 2129 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2130 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2141 Transformation en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2142 Réparation en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2151 Dallage courant (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2162 Chapes Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2163 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2163 Dallages et dalles béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2164 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2165 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2166 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2167 Dallage et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.		8611	• •	Couvreur
2112 Maçonnerie (technicité confirmée) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2113 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2114 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2121 Ravalement en maçonnerie 2122 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2123 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2124 Réparation en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2125 Dallage courant (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2126 Chapes Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2127 Dallage set dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2128 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2129 Béton armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2130 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2140 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2150 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.		9143	Vérandas tous matériaux (hors aluminium) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
2113 Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques verticales et planchers bas mentionnés Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. Efficacité én		2111	Maçonnerie (technicité courante) et béton armé courant E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques verticales et planchers bas mentionnés 1211 Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. Efficacité énergétique - travau		2112	Maçonnerie (technicité confirmée) et béton armé courant E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques verticales et planchers bas mentionnés (2162 Chapes (2162 Chapes (2163 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. (2176 Dallage set dalles béton précontraint (technicité courante) E.C. (2176 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. (2176 Efficac		2113	Maçonnerie (technicité supérieure) et béton armé courant E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
dos ation thermique des parois opaques verticales et planchers bas mentionnés 142 Enduits aux liants hydrauliques projetés 143 Enduits aux liants hydrauliques projetés 144 Transformation en maçonnerie (technicité courante) 145 Réparation en maçonnerie (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. 146 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 147 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 148 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 149 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 149 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 140 Dallage set dalles béton ciré ou assimilé E.C. 140 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 141 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 142 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 143 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 144 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 145 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 146 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 147 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 148 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 149 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 149 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 140 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 141 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 141 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 142 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 143 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 144 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 145 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 146 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 147 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 148 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 148 Efficacité énergétique - trava		2114	Maçonnerie (technicité exceptionnelle) et béton armé courant E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
d'isolation thermique des parois opaques verticales et planchers bas mentionnés LP. 2132 Enduits aux liants hydrauliques projetés Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. Efficacité énergétique -	Doco do matéria n	2121	Ravalement en maçonnerie	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
des parois opaques verticales et planchers bas mentionnés 2 141 Transformation en maçonnerie (technicité courante) Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2142 Réparation en maçonnerie (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2151 Dallage courant (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2162 Chapes Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2163 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2164 Béton armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2165 Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2166 Procession armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2167 Procession armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2168 Procession armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2169 Procession armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2169 Procession armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2169 Procession armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2169 Procession armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2169 Procession armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2169 Procession armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2169 Procession armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2169 Procession armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2169 Procession armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énerg			·	
verticales et planchers bas mentionnés ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité confirmée) et en béton armé courant E.C. ballage courant (technicité courant E.C. ballage courant (technicité courant E.C. ballage courant E.C. ballage courant E.C. ballage courant E.C. ballage courant (technicité courant E.C. ballage courant E.C. ballag	•	2141		• .
bas mentionnés 2151 Dallage courant (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2162 Chapes Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2163 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2211 Béton armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.	verticales et planchers			• •
 2162 Chapes Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2163 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 2211 Béton armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 	bas mentionnés			• •
 2163 Dallages et dalles béton ciré ou assimilé E.C. 2211 Béton armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. 			· -	• •
2211 Béton armé et béton précontraint (technicité courante) E.C. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.				• •
			-	-
				· · ·

54 - 55

ANNEXES

Domaine de travaux	N°	Nom	mention
	2213	Béton armé et béton précontraint (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	2214	Béton armé et béton précontraint (technicité exceptionnelle) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	2311	Fourniture et pose de charpente traditionnelle (technicité courante) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	2312	Fourniture et pose de charpente traditionnelle (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	2313	Fourniture et pose de charpente traditionnelle (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	2322	Fabrication et pose de charpente traditionnelle (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	2323	Fabrication et pose de charpente traditionnelle (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	2324	Fabrication et pose de charpente traditionnelle (technicité exceptionnelle) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3411	Calfeutrement de joints de construction (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3412	Calfeutrement de joints de construction (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3413	Calfeutrement de joints de construction (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3421	Imperméabilisation des façades - Classe I1, I2, I3 (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3422	Imperméabilisation des façades - Classe I1, I2, I3 (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3423	Imperméabilisation des façades - Classe I1, I2, I3 (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3431	Étanchéité des façades - Classe I4 (technicité courante) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3432	Étanchéité des façades - Classe I4 (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3433	Étanchéité des façades - Classe I4 (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3811	Bardages simples (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3813	Tous types de bardages (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	4111	Plâtrerie (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	4112	Plâtrerie (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	4113	Plâtrerie (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	4122	Plâtrerie en extérieurs E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	4131	Plaques de plâtre (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	4132	Plaques de plâtre (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
Pose de matériaux	4133	Plaques de plâtre (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
d'isolation thermique	4411	Métallerie (technicité courante) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
des parois opaques verticales et planchers	4412	Métallerie (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
bas mentionnés (suite)	4413	Métallerie (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	6252	Chapes rapportées	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	6111	Peinture et ravalement (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	6112	Peinture et ravalement (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	6121	Ravalement en peinture	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	6311	Carrelages - revêtements (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	6313	Carrelages - revêtements - mosaïques (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	6412	Marbrerie de bâtiment E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	6422	Revêtements muraux attachés E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	6611	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité courante) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	6612	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	7122	Isolation thermique par l'intérieur (technicité confirmée)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	7123	Isolation thermique par l'intérieur (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	7131	Isolation thermique par l'extérieur (enduit sur isolant) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	7132	Isolation thermique par l'extérieur (bardage - vêture) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	7132	Isolation thermique par l'extérieur E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	7212	Isolation et traitement acoustique (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	7213	Isolation et traitement acoustique (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	8621	Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique" » E.C	Isolations parois verticales opaques et planchers bas
	8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans®» E.C	Maçon
	8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans» » E.C	Platrier/plaquiste
	8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans" » E.C	Peintre Peintre
	8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans" » E.C	Tailleur de pierre
		· ·	Carreleur
	8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans®» E.C	Carreleur

Domaine de travaux	N°	Nom	mention
Pose de matériaux	8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans®» E.C	Charpentier
d'isolation thermique des parois opaques	8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans® » E.C	Serrurier métallier
verticales et planchers	9112	Agencement (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
bas mentionnés (suite)	9113	Agencement (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3111	Tuiles canal (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3113	Tuiles canal (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3121	Tuiles plates (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3122	Tuiles plates (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3123	Tuiles plates (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3131	Bardeaux bitumés (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3132	Bardeaux bitumés (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3142	Ardoises de schiste ou fibre ciment (technicité confirmée)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3143	Ardoises de schiste ou fibre ciment (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3152	Couverture en métaux sauf plomb (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3153	Couverture en métaux sauf plomb (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3162	Couverture en plomb (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3163	Couverture en plomb (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3172	Couverture en matériau régional à préciser (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3173	Couverture en matériau régional à préciser (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3183	Couverture en plaques nervurées ou ondulées (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3213 3214	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3221	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité exceptionnelle) E.C. Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (technicité courante) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
Pose de matériaux	3222	Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P. Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
d'isolation thermique	3223	Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
des parois opaques	3233	Étanchéité en asphaltes coulés (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
inclinées et toitures terrasses	3234	Étanchéité en asphaltes coulés (technicité exceptionnelle) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
terrasses	3271	Tôle d'Acier Nervurée (TAN) avec étanchéité en membrane en feuille (technicité courante) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3272	Tôle d'Acier Nervurée (TAN) avec étanchéité en membrane en feuille (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	3281	Supports bois et dérivés avec étanchéité E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	7141	Isolation thermique et acoustique par soufflage E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	9161	Transformation et aménagement de combles E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	4111	Plâtrerie (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	4112	Plâtrerie (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	4113	Plâtrerie (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	7122	Isolation thermique par l'intérieur (technicité confirmée)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	7123	Isolation thermique par l'intérieur (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	7212	Isolation et traitement acoustique (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	7213	Isolation et traitement acoustique (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	4131	Plaques de plâtre (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	4132	Plaques de plâtre (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	4133	Plaques de plâtre (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	9112	Agencement (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	9113	Agencement (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	2311	Fourniture et pose de charpente traditionnelle (technicité courante) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	2312	Fourniture et pose de charpente traditionnelle (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	2313	Fourniture et pose de charpente traditionnelle (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.

Domaine de travaux	N°	Nom	mention
	2322	Fabrication et pose de charpente traditionnelle (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
Pose de matériaux d'isolation thermique	2323	Fabrication et pose de charpente traditionnelle (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	8621	Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique" » E.C	Isolation toitures dont toitures terrasses et planchers hauts
des parois opaques	8611	Efficacité énergétique « ECO Artisans® » E.C	Charpentier
nclinées et toitures	8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans®» E.C	Couvreur
errasses (suite)	8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans®» E.C	Platrier/plaquiste
	8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans® » E.C	Agenceur
	2324	Fabrication et pose de charpente traditionnelle (technicité exceptionnelle) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
nstallation d'un	8211	Chauffe-eau solaires ou systèmes solaires combinés E.C.	
équipement de	8212	Chauffe-eau solaires R.S.	
oroduction d'énergie Itilisant l'énergie	8213	Systèmes solaires combinés ou chauffage seul R.S.	
olaire thermique	8621	Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique®» E.C	Énergies renouvelables
mentionné intégrant	8214	Installations solaires thermiques R.S.	
e système de régula-	11	QUALISOL CESI	
ion le cas échéant	12	QUALISOL COMBI	
nstallation d'un équipement de	8411	Installations thermiques bois énergie (technicité courante) E.C.	
:hauffage ou de pro-	8412	Installations thermiques bois énergie (technicité confirmée) R.S.	
duction d'eau chaude	8413	Installations thermiques bois énergie (technicité supérieure) R.S.	4
onctionnant au bois	8621	Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique®» E.C	Énergies renouvelables
ou autres biomasses	22	QUALIBOIS EAU	
ntégrant le système le régulation le cas échéant	21	QUALIBOIS AIR	
	8311	Installations de pompes à chaleur géothermiques (technicité courante) E.C.	
Installation d'une	8312	Installations de pompes à chaleur géothermiques (technicité confirmée) R.S.	
oompe à chaleur	8313	Installations de pompes à chaleur géothermiques (technicité supérieure) R.S.	
ntégrant le système le régulation le cas	8621	Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique® » E.C	Énergies renouvelables
échéant	8321	Installations de pompes à chaleur aérothermiques (technicité courante) E.C.	
	4	QUALIPAC	
	8111	Modules photovoltaïques intégrés (technicité courante) E.C.	
	8112	Modules photovoltaïques intégrés (technicité confirmée) E.C.	
	8113	Modules photovoltaïques intégrés (technicité supérieure) R.S.	
	8121	Modules photovoltaïques surimposés ou de substitution (technicité courante) E.C.	
	8122	Modules photovoltaïques surimposés ou de substitution (technicité confirmée) E.C.	
Installation d'une compe à chaleur	8621	Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique® » E.C	Énergies renouvelables
ntégrant le système	8123	Modules photovoltaïques surimposés ou de substitution (technicité supérieure) R.S.	
de régulation le cas	8133	Etanchéité photovoltaïque R.S.	
échéant	40SPV		Mention SPV
	31	QUALIPV BAT	
	32	QUALIPV ELEC	
Installation d'un système de chauffage ou de production	5111	Plomberie - sanitaire (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5112	Plomberie - sanitaire (technicité confirmée)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5113	Plomberie - sanitaire (technicité supérieure)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	5121	Maintenance, entretien et dépannage d'appareils de production d'eau chaude sanitaire	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
l'ECS électrique hors	5311	Installations thermiques (technicité courante) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
NR, d'éclairage ou d'installation d'un	5312	Installations thermiques (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
equipement de régu-	5313	Installations thermiques (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
ation de chauffage	5342	Régulation	Efficacité énergétique - travaux isolés E.P.
	8621	Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique®» E.C	Chauffage, ventilation, climatisation
	8621	Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique® » E.C	Eau chaude sanitaire

Domaine de travaux	N°	Nom	mention
Installation d'un système de chauffage ou de production d'ECS électrique hors ENR, d'éclairage ou d'installation d'un équipement de régu- lation de chauffage (suite)	8621	Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique® » E.C	Éclairage
	8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans® » E.C	Plombier
	8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans® » E.C	Chauffagiste
	5352	Téléalarme, télésurveillance, télégestion (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.
	5353	Téléalarme, télésurveillance, télégestion (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.
	40MEE	E1	Mention EE
	40MEE	E2	Mention EE
	40MEE	B	Mention EE
	40MEE	EC	Mention EE
Offre globale de rénovation énergétique	8632	Efficacité énergétique « offre globale » (technicité courante) E.C.	
	8633	Efficacité énergétique «offre globale» (technicité confirmée) R.S.	
		Rénovation énergétique	
	NF MR 440	NF maison rénovée	
	NF MR HQE 440	NF maison rénovée HQE	
Installation d'un équipement de ventilation	5311	Installations thermiques (technicité courante) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.
	5312	Installations thermiques (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.
	5313	Installations thermiques (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.
	8621	Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique® » E.C	Chauffage, ventilation, climatisation
	8621	Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique® » E.C	Eau chaude sanitaire
	8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans® » E.C	Plombier
	8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans® » E.C	Chauffagiste
	8611	Efficacité énergétique «ECO Artisans® » E.C	Électricien
	5431	Ventilation Mécanique Contrôlée (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.
	5432	Conduits aérauliques (technicité confirmée)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.
	5433	Ventilation (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.
Pose de menuiseries extérieures et volets isolants	3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	Efficacité énergétique - travaux isolés E.
	3111	Tuiles canal (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.
	3113	Tuiles canal (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.
	3121	Tuiles plates (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.
	3122	Tuiles plates (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E.
	3123	Tuiles plates (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E
	3131	Bardeaux bitumés (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E.
	3132	Bardeaux bitumés (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E
	3142	Ardoises de schiste ou fibre ciment (technicité confirmée)	Efficacité énergétique - travaux isolés E
	3143	Ardoises de schiste ou fibre ciment (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E
	3152	Couverture en métaux sauf plomb (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E
	3153	Couverture en métaux sauf plomb (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E
	3162	Couverture en plomb (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E
	3163	Couverture en plomb (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E
	3172	Couverture en matériau régional à préciser (technicité confirmée) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E
	3173	Couverture en matériau régional à préciser (technicité supérieure) E.C.	Efficacité énergétique - travaux isolés E
	3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées (technicité courante)	Efficacité énergétique - travaux isolés E
	3101	Couverture en plaques nervurées ou ondulées (technicité supérieure) E.C.	Lineacite energetique - travaux isoles E.